Royaume du Maroc

Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
Département de l'Environnement
Secrétariat Général
Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération

Guide des principaux bailleurs de fonds actifs dans le domaine de l'environnement et du développement durable au Maroc

2011

Préambule

A l'instar des autres pays en développement (PED), le Maroc s'affiche parmi ceux qui connaissent une grande dynamique de la Coopération Internationale pour le Développement ou ce qu'on appelle communément l'Aide Publique au Développement (APD). En effet, Le Maroc, a enregistré de bonnes performances dans la gestion de l'aide reçue ce qui l'a placé parmi les « bons élèves » des pays éligibles à l'APD et ce qui a encouragé les bailleurs internationaux à intensifier leurs interventions et investir davantage.

Par rapport à ce contexte, le Département de l'Environnement, à l'instar des autres Départements œuvrant dans le domaine de l'environnement, de développement durable et de protection des ressources naturelles, ont intensifié la coopération internationale. Toutefois, la diversité des partenaires multilatéraux et bilatéraux, le caractère multiforme de l'APD et la variabilité des modalités de l'aide et de financement constituent souvent un handicap pour les porteurs de projets et pour les gestionnaires des entités de coopération ainsi qu'une entrave pour le processus d'optimisation des projets de coopération internationale.

Dans le but de remédier à cette situation, il a été décidé, par le Département de l'Environnement d'élaborer ce guide, d'actualiser sa première édition de 2007[1] et de l'ériger en base de donnés interactive facilitant sa réactualisation. L'objectif spécifique est de faciliter l'accès à l'information sur les bailleurs, sur les domaines et les modalités de leur intervention de leur intervention, de manière générale et au Maroc, et notamment dans le domaine de l'environnement. Ce guide s'achève par un mini-glossaire qui définit des termes communément utilisés dans le domaine de la coopération internationale en privilégiant, lorsque cela est possible, les concepts en relation avec l'environnement et le développement durable. Les cibles de ce guide sont le personnel œuvrant dans les entités de gestion de la coopération internationale et tous les acteurs confrontés aux exercices de formulation des demandes d'appui auprès des bailleurs.

Avertissement

L'élaboration de ce guide s'est inspirée de l'information relatée dans les portails web des bailleurs et des organisations internationales ainsi que des documents stratégiques – pays.

[1] Première édition réalisée avec l'appui de la GIZ.

1 Coopération multilatérale

1.1 La Banque Mondiale

Cordonnées

	Cordonnées du siège international	Coordonnées /Représentation au Maroc
Adresse	World Bank 1818 H Street, NW Washington, DC 20433, États-Unis	7, rue Larbi Ben Abdellah, Souissi, Rabat - Maroc
Téléphone	[+1] 202 473 1000	(037) 63 60 50
Fax	[+1] 202 477 6391	(037) 63 60 51
Site web	http://www.worldbank.org /	http://www.worldbank.org /

Présentation

La banque mondiale est une institution de développement créé en 1944 dont l'objectif principal est de lutter contre la pauvreté dans le monde. Elle comprend plus de 180 pays membres.

Le Groupe comprend les institutions suivantes :

- la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), créée en 1945, appartient aux 180 Etats ;
- l'Association Internationale de Développement (IDA), fondée en 1960 ;
- la Société financière internationale (SFI), créée en 1956 ;
- l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), qui date de 1988 ;
- le Centre international pour le règlement des différents relatifs aux investissements (CIRDI)

Le Maroc est membre de la Banque mondiale depuis 1958, dont il détient 0,38 % du capital et il dispose d'une représentation permanente depuis 1998.

Modalités d'aide au développement et mécanismes de financement

Les types de financement du Groupe de la Banque Mondiale sont :

- les prêts ;
- les dons ;
- les aides ;
- les garanties ;
- les appuis au secteur privé.

Prêts

Les prêts de la BIRD avec un taux d'intérêt normal pour les marchés globaux moyen (6-8%) ont des échéances plus longues que ceux des banques commerciales puisque les pays empruntant à la BIRD ont entre 15 et 20 ans pour rembourser celle-ci, et ne commencent à rembourser le principal qu'à l'issue d'un délai de grâce de trois à cinq ans. Les gouvernements des pays en développement empruntent au titre de programmes déterminés qui visent à améliorer les conditions de vie, notamment en réduisant la pauvreté, en fournissant des services sociaux, en protégeant l'environnement et en stimulant la croissance.

Aide

Les pays à faible revenu ne peuvent généralement pas emprunter sur les marchés internationaux ou ne peuvent emprunter qu'à des taux d'intérêt élevés. Outre les contributions directes et les prêts des pays développés, ces pays reçoivent des dons, des prêts ne portant pas intérêt et une assistance technique de la Banque mondiale pour leur permettre de fournir des services de base.

Les conditions du prêt ou de l'aide sont déterminées en fonction de la nature de l'opération, de son degré de rentabilité économique et financière et du cadre réglementaire en vigueur. Le bénéficiaire est toujours le Gouvernement, mais qui pourrait rétrocéder une partie à des sociétés étatiques ou privées.

Garanties

Le Miga peut octroyer sa garantie pour des opérations visant à favoriser la mobilisation des ressources locales ou internationales.

Appui au secteur privé

Le secteur d'activité fondamental de la SFI, et le plus important, est le financement, sous forme de prêts, de participations et de quasi-participations, de projets réalisés par le secteur privé dans des pays en développement. La SFI propose également des instruments de gestion des risques financiers et des financements par le biais d'intermédiaires.

Dons

Dans le cadre de l'ESMAP et du Marché de Développement, le soumissionnaire pourrait obtenir un don pour financer son projet. Il y a des conditions de soumission qui changent souvent. Le soumissionnaire peut être un gouvernement, une société privée, un ONG, etc.

Les variantes d'aide et de prêts selon les opérateurs sont les suivants :

- **la BIRD :** elle ne prête qu'aux emprunteurs solvables et ne contribue au financement d'un projet que si sa rentabilité économique est suffisante ;
- **L'IDA :** son action est axée sur les pays dont le PNB est inférieur à 159 dollars par habitant et par an ;
- **La SFI** : elle a pour mandat de contribuer au progrès économique des pays en développement en encourageant la croissance du secteur privé ;
- **L'**AMGI : elle a pour principale fonction d'encourager l'investissement pour le développement économique des Etats membres. Elle assure en même temps les investissements étrangers contre les risques non commerciaux et en fournissant des services de conseils aux Etats membres pour les aider à créer un environnement propice à l'investissement ;
- **le CIRDI** : il encourage les flux d'investissements étrangers dans les pays en développement en offrant des moyens d'arbitrage et de conciliation.

Domaines d'intervention

Les grands domaines d'interventions de la Banque Mondiale sont le cadre réglementaire, les infrastructures, le développement urbain, le développement rural et l'environnement, la santé, l'éducation, le secteur financier local, l'appui au secteur privé, etc.

Le secteur de l'environnement et du développement durable est concerné par le pilier 3. Celui–ci est décliné en quatre programmes sectoriels :

- La gestion de l'eau ;
- La politique de l'énergie à faible teneur en carbone et restructuration du secteur de l'énergie ;
- La gestion des déchets solides municipaux ;
- Le changement climatique.

Stratégie d'intervention au Maroc

Pour la période 2010–2013, le Groupe de la Banque Mondiale a élaboré, un Cadre de Partenariat Stratégique (CPS) qui a été bâti sur trois piliers :

- Croissance, compétitivité et emploi ;
- Services aux citoyens ; et
- Développement durable dans un contexte de changement climatique.

Deux axes faisant office de thèmes transversaux du CPS sont la gouvernance et la territorialité.

La BM n'a pas de priorités géographiques au Maroc.

Principaux partenaires

La Banque mondiale collabore avec :

- Les autres organismes internationaux et bailleurs de fonds ;
- Les organisations du secteur privé ;
- La société civile (ONG) ;
- Les associations universitaires et professionnelles.

1.2 L’Union Européenne

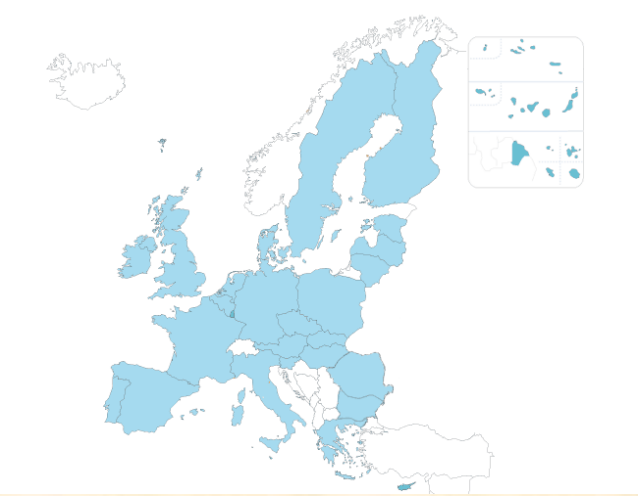

Cordonnées

	Cordonnées du siège international	Coordonnées /Représentation au Maroc
Adresse		RIAD BUSINESS CENTER Aile Sud, Boulevard Er-Riad Quartier Hay Riad 1302, RABAT MAROC
Téléphone		212 (0) 537 57 98 00
Fax		212 (0) 537 57 98 10
Site web	http://europa.eu/contact/index_fr.htm	http://eeas.europa.eu/delegations/morocco/index_fr.htm

Présentation

L'Union européenne (UE) est l'association volontaire d'États européens, dans les domaines économique et politique, afin d'assurer le maintien de la paix en Europe et de favoriser le progrès économique et social. Depuis le 1er janvier 2007, l'UE compte 27 membres

L'Union européenne est le principal pourvoyeur d'aide au monde.

Dès 1963, le Maroc a demandé l'ouverture de négociations pour conclure un accord commercial en 1969. Cette coopération a ensuite évolué pour aboutir à un nouvel Accord en 1976 contenant à la fois des dispositions commerciales et une participation financière sous forme de dons au développement socio-économique du Royaume.

Modalités d'aide au développement et mécanismes de financement

La Commission accorde de l'argent sous forme de **subventions** pour mettre en œuvre des projets ou des activités en rapport avec des politiques de l'Union Européenne. Ces subventions peuvent être accordées dans des domaines aussi divers que la recherche, l'éducation, la santé, la protection des consommateurs, la protection de notre environnement, l'aide humanitaire, etc.

Etant donné que les subventions couvrent des domaines très différents, les conditions spécifiques à remplir peuvent varier d'un domaine à l'autre. Les subventions :

- sont un complément de financement, l'UE ne finance pas de projets à 100%; seules certaines actions dans le domaine de l'aide extérieure peuvent être financées intégralement ;
- ne visent qu'à équilibrer financièrement une opération donnée, sans pouvoir conduire à un profit pour leurs bénéficiaires ;
- ne peuvent pas être accordées rétroactivement pour des actions déjà terminées.

Les financements de l'union prennent la forme :

- D'aides non remboursables gérées par la Commission européenne et utilisées pour financer ou cofinancer des activités ;
- De capitaux à risque accordés et gérés par la Banque européenne d'investissement (BEI) pour renforcer le secteur privé notamment le secteur financier ;
- De bonifications d'intérêt pour les prêts de la BEI dans le cadre de la coopération dans le domaine de l'environnement.

Domaines d'intervention

Elle intervient dans divers domaines dont deux s'affichent parmi les priorités : l'éradication de la pauvreté et l'achèvement des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ceux-ci englobent plusieurs volets dont celui de la protection de l'environnement et le développement durable.

Stratégie d'intervention au Maroc

Le Document de Stratégie par Pays (DSP) 2007 – 2013 définit le cadre stratégique de l'aide de la communauté européenne. Il définit ainsi les

objectifs de la Communauté européenne durant cette période et la réponse politique aux demandes exprimées par le Maroc ainsi que les domaines prioritaires de coopération.

En ce qui concerne le **Programme Indicatif National (2011 – 2013),** il a été préparé en étroite coordination avec les Autorités marocaines, les Etats membres et les principaux donneurs multilatéraux. Une mise en cohérence du PIN avec le DSP 2007 – 2013 a été adoptée.

Les cinq grands axes retenus par le **Document de Stratégie par Pays** (DSP) 2007 – 2013 sont les suivants**:**

- Le développement des politiques sociales;
- La modernisation économique;
- L'appui institutionnel;
- La bonne gouvernance et les Droits de l'Homme;
- **La protection de l'environnement**

En matière d'environnement, les principales orientations stratégiques sont :

- Convergence progressive de la législation du Maroc vers la législation environnementale de l'UE ;
- Meilleure intégration des considérations environnementales dans d'autres secteurs en vue de promouvoir le développement durable.
- Développement des institutions marocaines en charge des questions environnementales au niveau central et local et renforcement de la coordination et de la concertation;
- Renforcement de l'accès à l'information et de la participation du public ;
- Renforcement et structuration de la coopération sur les questions environnementales ;
- Développement du partenariat et du dialogue en matière de changement climatique ;
- Coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement dans le contexte de ses activités régionales.

L'UE n'a pas de priorités géographiques au Maroc.

Principaux partenaires

1.3 La Banque Européenne D'Investissement

Cordonnées

	Cordonnées du siège international	Coordonnées /Représentation au Maroc
Adresse	98-100, boulevard Konrad Adenauer L-2950 Luxembourg	Riad Business Center, Aile sud, Immeuble S3, 4ème étage, Boulevard Er-Riad - Rabat
Téléphone	(+352) 43 79 1	(+212) 5 37 56 54 60
Faxe	(+352) 43 77 04	(+212) 5 37 56 53 93
Site web	**http://www.eib.org/**	
Adresse e-mail		

Présentation

La BEI est une institution financière de l'Union européenne dont les actionnaires sont vingt-sept États membres de l'Union. Elle a pour mission d'accorder des financements à long terme à l'appui de projets d'investissement. En dehors de l'Union européenne, la BEI intervient dans plus de 150 pays dont les pays partenaires méditerranéens où elle s'occupe de la mise en œuvre du volet financier des politiques de coopération et d'aide au développement de l'UE à l'égard de pays tiers .

Le premier protocole entre le Maroc et la Communauté Européenne a été signé en 1978, marquant le début de l'intervention continue de la BEI au Maroc. En juin 2005, la BEI a ouvert un bureau de liaison à Rabat.

La BEI contribue à la réalisation des objectifs de l'Union européenne en accordant des financements à long terme pour des investissements viables.

Modalités d'aide au développement et mécanismes de financement

La BEI est une institution sans but lucratif, qui emprunte des fonds sur les marchés financiers à un taux proche de celui du coût de l'emprunt et qui ne recourt donc pas au budget de l'UE. Ces fonds sont prêtés à des conditions avantageuses pour la réalisation de projets correspondant aux objectifs stratégiques de l'UE.

À l'extérieur de l'UE, l'activité de prêt de la BEI est déterminée par les politiques communautaires de coopération extérieure et d'aide au développement.

Les mandats confiés à la BEI par l'UE sont les suivants :

- Préadhésion : Pays candidats et pays candidats potentiels entrant dans le cadre de l'élargissement
- Politique européenne de voisinage : Les pays méditerranéens
- La Russie et les pays voisins de l'Est
- Développement : Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), République d'Afrique du Sud
- Coopération économique: Amérique latine et Asie (ALA)

L'instrument FEMIP « Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat » de la Banque européenne d'investissement » constitue l'acteur de référence du partenariat financier entre l'Europe et la Méditerranée.

La BEI propose les types de produits suivant : Prêts, Assistance technique, Garanties et Capital-risque

Prêts (*Source : http://www.eib.org/*)

- Prêts individuels : il s'agit de prêts accordés en faveur de projets et de programmes viables et solides dont le coût est supérieur à 25 millions d'EUR et qui sont conformes aux objectifs de la BEI en matière de prêts.
- Prêts avec intermédiation bancaire : il s'agit de lignes de crédit accordées à des banques et à des institutions financières pour les aider à octroyer des financements à des petites et moyennes entreprises désireuses de réaliser des programmes d'investissement ou des projets admissibles dont le coût est inférieur à 25 millions d'EUR. Dans certains pays, la BEI accorde également des microcrédits.

- **Mécanisme de financement structuré** : il s'agit d'un mécanisme de financement de projets présentant un profil de risque élevé, qui permet à la BEI de poursuivre ses opérations de prise de participation et de garantie en faveur de projets relatifs à des infrastructures de grande ampleur.
- **Instrument de financement avec partage des risques** : il s'agit d'un mécanisme créé en collaboration avec la Commission européenne pour donner à la BEI plus de latitude pour financer des projets innovants présentant un degré de risque plus élevé dans le domaine des plateformes technologiques et de la recherche-développement.
- **Fonds carbone** : il s'agit de fonds créés en collaboration avec des institutions telles que la BERD et la Banque mondiale pour développer le marché des crédits carbone dans les pays en transition et pour promouvoir la participation du secteur privé.

Assistance technique (*Source : http://www.eib.org/*)

Pour les pays ACP et dans les pays voisins méditerranéens (FEMIP), la Banque propose des services d'assistance technique à la préparation des projets. Cette assistance technique revêt notamment les formes suivantes :

- études portant sur la législation, la réforme de la réglementation et l'attribution de concessions ;
- études de faisabilité ;
- unités de gestion des projets afin d'éviter les retards et les dépassements de coûts.

Garanties (*Source : http://www.eib.org/*)

Au sein de l'Union européenne, la BEI peut accorder des garanties pour des prêts privilégiés et subordonnés. Il peut s'agir de garanties classiques ou de garanties du service de la dette fonctionnant de la même manière que les couvertures offertes par des sociétés d'assurance financière.

Des garanties sont également accordées dans le cadre de la Facilité d'investissement pour le financement de projets dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Capital risque (*Source : http://www.eib.org/*)

Pour soutenir les PME au sein de l'Union Européenne et des pays candidats le groupe BEI finance des fonds de capital-risque qui investissent dans des entreprises à croissance rapide ou opérant dans le secteur des nouvelles technologies.

Domaines d'intervention

Les opérations de prêt réalisées dans le cadre de ces mandats visent en particulier :

- Le développement du secteur privé
- Le développement des infrastructures
- La sûreté de l'approvisionnement énergétique
- La viabilité environnementale.

Stratégie d'intervention au Maroc

Le rôle de la FEMIP est d'aider le Maroc à valoriser ses nombreux atouts (ressources naturelles, tourisme, main-d'œuvre compétitive) en finançant des investissements publics et privés.

En matière d'intervention de la BEI au Maroc, elle est de nature multisectorielle :

- Énergie ;
- Transport ;
- Infrastructures urbaines ;
- L'eau ;
- L'assainissement ;
- L'environnement.

La Banque a prêté au Maroc plus de 470 millions d'EUR pour le secteur de l'eau et de l'environnement. Ce prêt est destiné pour le financement d'importants ouvrages de gestion des eaux et de réseaux d'assainissement de plusieurs villes marocaines (Marrakech, Meknès, Oujda et Settat).

L'UE n'a pas de priorités géographiques au Maroc.

Principaux partenaires

Les orientations suivies par la Banque sont définies en étroite collaboration avec les Etats membres et les autres institutions de l'Union européenne. En outre, la BEI coopère étroitement avec le monde des affaires et le secteur bancaire, ainsi qu'avec les grandes organisations internationales présentes dans son domaine.

1.4 La Banque africaines de développement (BAfD)

Cordonnées

	Cordonnées du siège international	Coordonnées Représentation au Maroc
Adresse	Rue Joseph Anoma, 01 BP 1387 Abidjan 01 Côte d'Ivoire	Immeuble "Espaces les Lauriers", 1e étage ; Angle des avenues Annakhil et Mehdi Ben Barka, Hay Riad BP 592 Rabat Chellah Rabat, Maroc
Téléphone		(+212) 37565937 / 37713826-7 Ext. 6160-6190
Faxe		(+212) 37565935
Site web	http://www.afdb.org/fr/	
Adresse e-mail	afdb@afdb.org	

Présentation

La Banque africaine de développement (BAfD) est une banque multilatérale de développement créée en 1964 pour promouvoir une croissance durable et faire reculer la pauvreté en Afrique. Elle compte comme actionnaires 53 pays africains (pays membres régionaux – PMR) et 24 pays non africains (pays membres non régionaux).

Le but essentiel de la BAD est de contribuer au développement économique et au progrès social des pays africains, individuellement et collectivement.

Dans ce cadre, le défi majeur de la banque est la réduction de la pauvreté en Afrique. A cet effet, elle cherche à stimuler et à mobiliser les ressources intérieures et extérieures, à promouvoir l'investissement, ainsi qu'à fournir une assistance technique et pratique aux PMR. Les pays actionnaires de la Banque sont au nombre de 77 Etats dont 53 pays africains ou pays membres régionaux (PMR) et 24 pays non africains ou pays membres non régionaux (PMNR), essentiellement des pays d'Europe, d'Amérique et d'Asie. Au départ, seuls les Etats africains indépendants pouvaient devenir membres de la BAD.

Cependant, face à la demande croissante en investissements des pays africains et en raison de la limitation des ressources financières dont dispose la BAD, le statut de membre a été ouvert aux pays non régionaux.

Cette ouverture, en 1982, a procuré des moyens de financement additionnels permettant à la BAD de contribuer au développement économique et social des PMR, en accordant des prêts à des conditions favorables. Elle lui a également apporté l'expertise des nouveaux pays membres et une crédibilité supplémentaire vis-à-vis de ses partenaires et des marchés. La Banque jouit de la cote AAA attribuée par les plus prestigieuses agences de notation internationale. Toutefois, le Groupe de la BAD garde un caractère africain affirmé, lié à ses origines géographiques et à sa structure. Ainsi, le continent africain représente son seul champ d'intervention et son président est toujours africain.

Les opérations de la Banque Africaine de Développement au Maroc ont commencé en 1970.

Modalités d'aide au développement et mécanismes de financement

La plupart des ressources et des projets de la BAD sont destinés aux ays membres régionaux (PMR). Depuis 1995, il a été procédé à la mise en place d'une nouvelle politique de crédit de la Banque en vue de rationaliser les modalités de prêt et ce en adoptant une classification en trois catégories de pays, basée sur l'analyse de ***la solvabilité du pays***, en plus ***des considérations relatives au PIB***.

Les trois catégories sont :

- Les pays qui ont un PIB par habitant inférieur à 540 dollars US et qui sont uniquement éligibles aux ressources concessionnelles du Fonds africain de développement ;

- Les pays disposant d'un PIB par habitant entre 540 et 1 050 dollars US, qui, pour leur part, ont accès aux financements mixtes BAD et FAD ; et
- Les pays ayant accès uniquement aux prêts BAD ; ces pays disposent d'un PIB par habitant supérieur à 1 050 dollars US.

Les principales modalités de financement sont les suivantes :

Prêts-projets ou programmes

- Prêts-projets : ce sont des investissements destinés à la création d'actifs productifs spécifiques ou à l'augmentation de la production dans des domaines identifiables ;
- Lignes de crédit : fonds mobilisés par les institutions nationales ou sous-régionales de financement du développement afin de financer un certain nombre de projets, émanant le plus souvent des petites et moyennes entreprises ;
- Programmes d'investissement sectoriel et des prêts de réhabilitation : destinés au renforcement ou à la réhabilitation de la planification, de la production ou des circuits de commercialisation dans des secteurs spécifiques.

Prêts à l'appui des politiques de réformes

Par rapport à cette modalité, il est utile de rappeler que depuis le milieu des années 80, le besoin de réformes structurelles a rendu nécessaire le recours à de nouveaux mécanismes, permettant d'accorder des prêts à l'appui de réformes et à décaissement rapide. C'est ainsi qu'ont été introduits les programmes d'ajustement structurel au niveau macroéconomique et les programmes d'ajustement sectoriel sur le plan sectoriel, financés respectivement par des ***prêts d'ajustement structurel*** et des ***prêts d'ajustement sectoriel.***

- ***Prêts d'ajustement sectoriel*** : crédits à l'appui des changements de politique ou des réformes institutionnelles dans un secteur spécifique ;

- ***Prêts d'ajustement structurel*** : crédits destinés à promouvoir les réformes spécifiques de politique au plan macroéconomique ;

- ***Opérations d'assistance technique*** : prêts ou dons destinés à fournir l'assistance afin de renforcer les capacités des institutions nationales ou régionales qui s'occupent du financement des études nécessaires à la préparation des projets.

Domaines d'intervention

Le Groupe de la Banque africaine de développement finance des projets, des programmes et des études dans les secteurs suivants :

- L'agriculture
- La santé
- L'éducation
- Les équipements collectifs
- Les transports et télécommunications,
- L'industrie
- Le secteur privé.

Le Groupe de la BAD a également élargi son rôle à de nouvelles initiatives telles que :

- Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ;
- Le secteur de l'eau ;
- Le VIH/sida ; et
- L'achèvement des Objectifs de développement du millénaire.

En ce qui concerne la stratégie d'intervention dans le domaine de l'environnement, les principaux objectifs de la politique environnementale de la banque africaine de développement sont :

- Évaluer l'état de l'environnement dans les pays de l'Afrique et aider les pays membres à identifier les problèmes écologiques ;
- Présenter des recommandations pour la mise en œuvre des politiques environnementales ;
- Aider les pays membres régionaux à mettre au point des politiques nationales en matière d'environnement.

Stratégie d'intervention au Maroc

La stratégie de la BAfD au Maroc est déclinée dans le DSP 2007 – 2011 qui a identifié trois piliers:

- l'amélioration du système de gouvernance ;
- le développement et la mise à niveau des infrastructures économiques et de base notamment en matière d'AEP et d'assainissement; et
- la promotion du développement humain.

La Banque africaine de développement n'a pas de priorités géographiques au Maroc.

Principaux partenaires

La BAD, soutient les PMR en partenariat avec de multiples organisations internationales bilatérales et multilatérales.

Pour soutenir les PMR à atteindre les Objectifs de développement du millénaire (ODM), la BAD s'est engagé en partenariat avec des organisations de développement parmi lesquelles ***l'Organisation des Nations Unies (ONU), la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI)***.

1.5 Le FFEM (Fonds Français pour l'environnement mondial)

Coordonnées

	Cordonnées du siège international	Coordonnées /Représentation au Maroc
Adresse	Secrétariat du FFEMl Agence Française de Développement 5 rue Roland Barthes - 75598 PARIS CEDEX 12, France	AFD, Rabat, Maroc
Téléphone	01 53 44 42 42	
Fax	01 53 44 32 48	
Site web		
Adresse e-mail	ffem@afd.fr	

Présentation

Fond public bilatéral créé en 1994 par le Gouvernement français à la suite du Sommet de Rio, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) est un instrument de la politique française de coopération et de développement dont l'objectif est de contribuer à la protection de l'environnement mondial dans des projets de développement durable dans les pays en développement.

L'intervention du FFEM s'étend dans plus de **80 pays** et dans **5 grandes régions du monde** : l'Afrique subsaharienne et la Méditerranée, l'Amérique latine, l'Asie et le Pacifique, et l'Europe de l'Est. Les pays d'intervention du FFEM sont ceux pouvant bénéficier de l'aide publique au développement (APD). La liste de ces pays est régulièrement actualisée par l'**OCDE/CAD**.

Conformément aux priorités de la France en matière de coopération, de développement et d'environnement, les engagements du FFEM se concentrent sur l'**Afrique** et sur la **Méditerranée**. Ainsi, les 2/3 des projets cofinancés par le FFEM sont situés en Afrique et en Méditerranée et 50% d'entre eux sont localisés en Afrique subsaharienne.

Les activités du FFEM, fonds bilatéral, se différencient de celles de son homologue multilatéral, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM ou *GEF* en anglais) par :

- la priorité donnée aux interventions en Afrique,
- ses partenariats avec des acteurs francophones
- l'innovation qu'il promeut
- la forte propension à l'intégration des composantes environnementales dans des projets de développement économique et social

Modalités d'aide au développement et mécanismes de financement

Les actions sont assurées par un cofinançant, par l'octroi de subventions, des projets de développement nationaux ou régionaux.

Les critères d'éligibilité des projets ou programmes sont les suivants :

- Contribution à la préservation de l'environnement mondial ;
- Contribution au développement local ;
- Caractère innovant ;
- Caractère démonstratif et reproductible ;
- Pérennité économique et financière après projet ;
- Viabilité au plan écologique et environnemental ;
- Acceptabilité sociale et culturelle ;
- Cadre institutionnel adéquat

En 2006, un nouveau programme a été mis en place, il s'agit du Programme de Petites Initiatives (PPI) du FFEM qui a pour objectif de soutenir les organisations de la société civile des pays africains actives dans la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique, à travers le financement de projets de petite taille

Domaines d'intervention

Le FFEM finance les projets de développement ayant un impact positif durable en termes de **protection de la biodiversité**, **atténuation et adaptation aux changements climatiques**, lutte **contre la dégradation des terres et désertification**, **préservation des eaux internationales**, **lutte contre les Polluants Organiques Persistants** et **protection de la couche d'ozone stratosphérique.**

Stratégie d'intervention au Maroc

Les interventions du FFEM au Maroc s'inscrivent dans le cadre du Plan National pour l'Environnement. Le suivi des projets est assuré à partir de l'agence de Rabat et de son bureau à Casablanca.

Tous les domaines d'intervention du FFEM sont couverts au Maroc.

En effet, selon une note de l'AFD (Janvier 2011), le FFEM a participé au financement de **quinze projets au Maroc** contribuant à :

- La protection et de préservation de la biodiversité (29% des financements) :
- La lutte contre le changement climatique (43%) ;
- La protection des eaux internationales (7%) ;
- La lutte contre la dégradation des terres, contre la désertification et contre la déforestation (10%) ; et
- La protection de la couche d'ozone (10%).

Le FFEM n'a pas de priorités géographiques au Maroc.

Principaux partenaires

Le FFEM fonctionne avec cinq partenaires institutionnels : les ministères de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi, des Affaires étrangères et européennes, de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, de l'enseignement Supérieur et la Recherche et l'Agence Française de Développement, également en charge de la gestion du secrétariat du FFeM.

Ces cinq partenaires constituent son comité de pilotage. Celui – ci est présidé par le représentant du ministère chargé de l'économie (Direction générale du Trésor et de la Politique économique).

1.6 Le Système des Nations-Unies (SNU)

1.6.1. Le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD)

Cordonnées

Adresse	UNDP , One United Nations Plaza ; New York, NY 10017 USA	13, Avenue Ahmed Balafrej Souissi - Casier ONU, Rabat Chellah Maroc, 10 000 Rabat Maroc
Téléphone	+1 (212) 906-5000	212 (0) 37 63 30 90 212 (0) 37 63 30 89
Fax	+1 (212) 906-5364	
Site web	www.undp.org	http://www.pnud.org.ma/
Adresse e-mail		registry.ma@undp.org

Présentation

Le Programme des Nations Unies pour le développement est le réseau mondial de développement dont dispose le SNU. Le PNUD est présent dans 166 pays et territoires, afin d'aider les gouvernements à identifier leurs propres solutions aux défis nationaux et mondiaux auxquels ils sont confrontés en matière de développement.

Les liens vers les sites Web du bureau de pays, sont disponibles à www.undp.org/countries/.

Le PNUD est né de la fusion du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies créé en 1949, et du Fonds Spécial des Nations Unies, mis en place en 1958. Le PNUD, tel qu'on le connaît aujourd'hui, a été établi par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1965.

Le Siège du PNUD est situé à New York. Le PNUD dispose de Bureaux de liaison à Genève, Bruxelles, Copenhague, Tokyo et Washington D.C. En outre, le PNUD dispose de Centres régionaux à Bangkok, Bratislava, le Caire, Colombo, Dakar, Johannesburg, Panama et Suva.

Le PNUD intervient au Maroc depuis 1965, à la demande du gouvernement marocain.

Modalités d'aide au développement et mécanismes de financement

La plupart des activités du PNUD sont réalisées par l'intermédiaire des bureaux de pays.

Le PNUD met en œuvre des programmes dans tous les pays où le revenu par habitant est inférieur à 4700 dollars US. Le PNUD a également des bureaux dans les pays à revenu supérieur (tel que le Bahreïn) si le pays couvre les coûts de base liés à la présence du PNUD.

Le PNUD planifie, applique et suit l'appui politique et technique qu'il fournit à trois niveaux :

- Programme de pays des Nations Unies au nom de toutes les institutions du système des Nations Unies dans un pays donné ;
- Programme de pays du PNUD dans un pays donné ; et
- Projets spécifiques au PNUD.

Chacun des niveaux suit un cycle de planification par lequel les programmes ou les projets sont définis, mis en œuvre et évalués. C'est ce qu'on appelle le cycle du programme ou du projet.

L'exécution des projets qui bénéficient de l'assistance du PNUD relève des prérogatives du gouvernement marocain.

En matière de financement, trois sources sont adoptées :

- Contributions volontaires
- Dons bilatéraux
- Dons multilatéraux
- Ressources locales

Le PNUD opère essentiellement par le biais de dons.

Domaines d'intervention

Les domaines d'intervention du PNUD sont divers et couvrent essentiellement :

- Développement humain
- Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).
- Pauvreté, gouvernance, prévention des crises, environnement
- Gouvernance démocratique

Stratégie d'intervention au Maroc

Le programme de coopération du PNUD au Maroc s'articule autour de trois principaux axes d'intervention, à savoir

- Gouvernance et décentralisation ;
- **Environnement et développement durable : intégration des priorités environnementales dans la planification stratégique nationale et locale** ;
- Réduction de la pauvreté et OMD.

Le PNUD poursuit, en outre, son action en matière d'intégration de l'approche genre et de promotion des droits humains.

En matière d'environnement, le PNUD intervient pour aider le Maroc à :

- Tenir ses engagements en matière de protection de l'environnement ;
- Intégrer la problématique environnementale dans l'effort de développement ;
- Construire une synergie entre les différentes administrations.

Le PNUD opère dans tout lee Royaume et particulièrement dans les provinces les plus pauvres du royaume, suivant les priorités du gouvernement.

Programmation commune des Nations Unies : l'UNDAF

Pour améliorer les critère de pertinence et d'efficacité de leurs interventions dans les pays, les agences des Nations Unies se propsent pour concentrer leurs interventions dans un cadre commun de résultats de cinq ans, le **Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF).**

« L'édition » « UNDAF 2007 – 2011 » a fait l'objet d'une évaluation externe mi-parcours. A parallèlement, les agences des NU se sont livrées à une **Revue de leurs avantages comparatifs**. Ces deux documents sont disponibles sur le site des Nations Unies au Maroc *http//www.un.org.ma/.* Une fois ces produits et analyses validés avec les partenaires (les institutions nationales, la société civile, les bailleurs) les Agences ont lancé la formulation du Bilan Commun de Pays (BCP) ou CCA (Common Country Assessment). Celui-ci a pour objectif de contribuer au renforcement de l'action que les Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies au Maroc entendent mener ensemble dans le cadre du Système du Coordonnateur Résident des Nations Unies au Maroc.

Les principes clés caractérisent le BCP :

- L'harmonisation des programmes et actions
- L'intégation
- Le partenariat selon une approche participative
- L'inscription dans l'objectif de développement durable des capacités du pays
- L'alignement avec les principes de Droits Humains, égalité entre les sexes et Développement Durable

Le BCP demeure un document d'analyse stratégique qui donnent les bases de la réflexion sur les défis et les axes stratégiques nationaux qui guideront la formulation de l'UNDAF.

Ainsi, au printemps 2010, ces agences, tenant compte du BCP se sont engagés à la formulation d'un nouvel UNDAF 2012-2016 en partenariat avec le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération représenté par la Direction de la Coopération Multilatérale.

Comme on a pu le constater, la programmation se fait selon un cycle illustré ci-après :

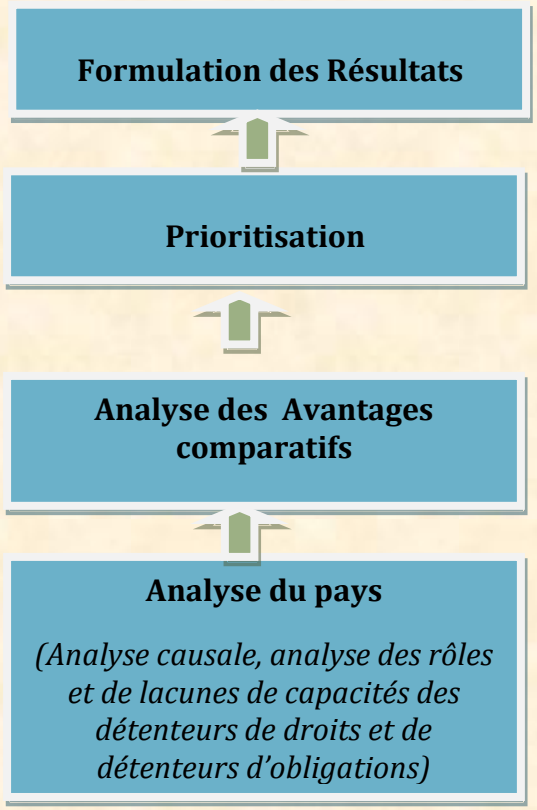

L'UNDAF définit les domaines et résultats attendus de cette coopération entre le SNU et les partenaires nationaux au développement. Il se fonde sur les priorités nationales et les orientations du Gouvernement, ainsi que sur la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Il a définit, pour ce cycle et à partir de l'analyse élaborée par le Bilan Commun de Pays (CCA), cinq domaines de coopération identifiés conjointement avec les partenaires nationaux, y compris la société civile, dont :

1) Le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation ;
2) L'amélioration de la santé et de l'état nutritionnel de la population ;
3) Le développement socio économique et la réduction de la vulnérabilité et des inégalités ;
4) La consolidation de la gouvernance démocratique sensible au genre ;
5) **La protection de l'environnement et le développement durable.**

Le Département de l'Environnement est le Chef de fille du volet V (la protection de l'environnement et le développement durable) de ce plan cadre UNDAF.

Par ailleurs il est à signaler que chaque volet d'intervention identifié a été décliné en matrice de résultats cette matrice qui constitue l'outil de gestion intégré de l'UNDAF. Les progrès vers l'obtention de résultats, accompagnés de cibles spécifiques, et la contribution de chaque organisme sont régulièrement suivis, communiqués et évalués.

La matrice de résultats comprend à la fois les résultats et les éléments de suivi et d'évaluation, qui reflètent l'engagement au principe de gestion axée sur les résultats.

Pour le volet V le résultat identifié est: les principes de la « Charte Nationale de l'environnement et du développement durable » sont mis en œuvre en assurant la cohérence entre les stratégies sectorielles et les priorités en matière d'environnement, d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques et en renforçant la convergence territoriale dans les zones

et pour les populations les plus vulnérables, avec une attention particulière au genre.

Principaux partenaires

Les principaux partenaires sont le gouvernement avec ses départements sectoriels œuvrant dans les domaines d'intervention du PNUD, les universités, la société civile, les ONGs et les médias.

1.6

Le Système des Nations-Unies (SNU)

1.6.2. Le Programme des nations – unies pour l'environnement (PNUE)

Cordonnées

	Cordonnées du siège international	Coordonnées /Représentation au Maroc
Adresse	United Nations Environment Programme United Nations Avenue, Gigiri PO Box 30552, 00100 Nairobi, Kenya	13, Avenue Ahmed Balafrej Souissi Casier ONU, Rabat Chellah Maroc - 10 000 Rabat Maroc
Téléphone	(254-20) 7621234	212 (0) 37 63 30 90
Fax	(254-20) 7624489/90	212 (0) 37 63 30 89
Site web	http://www.unep.org/	http://www.pnud.org.ma/
Adresse e-mail		registry.ma@undp.org

Présentation

Crée en 1972 à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, Le PNUE joue un rôle de catalyseur, de défenseur, d'instructeur et de facilitateur œuvrant à promouvoir l'utilisation avisée et le développement durable de l'environnement mondial. Le PNUE est considéré la plus haute autorité environnementale au sein du système des Nations Unies.

Le PNUE est la seule organisation onusienne dont le siège se trouve dans un pays en développement, à Nairobi au Kenya.

Son mandat est le suivant :

- analyser et évaluer l'état de l'environnement à l'échelle du monde;
- poursuivre l'élaboration d'une mesure législative internationale en matière d'environnement;
- faire progresser la mise en œuvre des normes et des politiques internationales convenues;
- assurer le respect de celles-ci;
- sensibiliser davantage et favoriser une coopération efficace pour la mise en œuvre du programme environnemental international; et,
- proposer des politiques et des services de consultation dans les principaux secteurs associés à la création d'une institution.

Le PNUE héberge également les secrétariats de nombreuses conventions environnementales internationales, dont :

- Le Secrétariat de l'Ozone et le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal ;
- Les secrétariats de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ;
- La Convention sur la diversité biologique ;
- La Convention sur les espèces migratoires ; et
- Des accords liés aux substances chimiques (Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants).

Modalités d'aide au développement et mécanismes de financement

Le PNUE apporte son soutien dans :

- L'évaluation et les comptes rendus environnementaux ;
- Le renforcement juridique et institutionnel ;
- L'élaboration de politiques environnementales ;
- L'utilisation et la gestion durable des ressources naturelles ;
- L'intégration du développement économique et de la protection environnementale ;
- La promotion de la participation publique à la gestion de l'environnement.

Le PNUE finance tout projet formulé selon des normes établies et présentées dans le manuel de formulation du PNUE. Celles-ci sont présentées en détail dans le Manuel de formulation de projet, approbation et évaluation disponible en ligne : www.unep.org/project. Le résumé de canevas de formulation est le suivant :

Résumé de la structure des propositions de projet soumises au PNUE (http://www.unep.org/PDF/Allies_Naturels_fr/Allies_Naturels_chapitre5_fr.pdf)
Titre ***Autorité législative*** (décision du CA du PNUE auquel l'exécution du projet doit se conformer) ***Importance géographique*** (nationale, régionale ou mondiale) ***Agence de coopération*** (agence qui met le projet en œuvre en coopération avec le PNUE) ***Organisations de soutien*** (coopérant à la mise en œuvre du projet) ***Durée du projet*** ***Coordinateur du projet*** ***Coût du projet*** (en accord avec les activités prévues)
Description du projet
Besoins : ils motivent le soutien au projet en question. Qu'est-ce qui rend ce projet unique ? Ne chevauche-t-il pas un projet précédent? Quels sont les besoins auxquels le projet répond, en particulier par rapport à la décision du CA du PNUE à laquelle il se réfère ?
Objectifs : ils traduisent les besoins ou manquements en un but positif (combler ces manquements). Il y a généralement un objectif majeur composé de quelques objectifs plus spécifiques.
Activités : elles consistent en un ensemble d'activités visant à atteindre divers objectifs. Par exemple, une activité peut être l'organisation d'une réunion ou la rédaction d'un rapport. Chaque activité doit être clairement décrite. En bref, qui est responsable de quoi et à quel prix.
Résultats : ils constituent les résultats clairement mesurables des projets lorsque toutes les activités ont été entreprises. Il s'agit, par exemple, d'une publication ou d'un atelier de travail.
Avantages: ils représentent les avantages que le projet peut générer. Ils ne sont habituellement pas quantifiables. Par exemple, il peut s'agir de l'amélioration de la sensibilisation du public ou le renforcement des capacités à remédier à un problème de la part des OSC (Organisations de la Société Civile).

Le PNUE en tant qu'agence d'exécution cofinance et aide beaucoup d'organisations à développer et mettre en œuvre les projets du FEM notamment dans les domaines prioritaires du FEM : la biodiversité, le changement climatique, les eaux internationales, la dégradation des sols, les polluants organiques persistants et la destruction de la couche d'ozone.

Domaines d'intervention

Le PNUE travaille depuis 2008 sur six priorités stratégiques :

- Le changement climatique ;
- La gestion efficace des ressources ;
- Les substances nocives et déchets dangereux ; et
- La gestion des écosystèmes, les catastrophes et conflits, et la gouvernance environnementale.

En matière d'environnement, les principales interventions du PNUE sont :

- L'évaluation des conditions et des tendances environnementales mondiales, régionales et nationales ;
- Le développement des instruments environnementaux nationaux et internationaux ;
- Le renforcement des institutions afin d'assurer une gestion avisée de l'environnement ;
- La facilitation du transfert des connaissances et de technologies pour un développement durable ;
- L'encouragement de nouveaux partenariats et de nouvelles perspectives au sein de la société civile et du secteur privé.

Stratégie d'intervention au Maroc

Au Maroc, le PNUE intervient essentiellement dans les domaines de protection de la **biodiversité et de l'adaptation aux changements climatiques**. Ce programme a également appuyé le Département de

l'Environnement dans la mise en place de la structure chargée des Études d'Impact sur l'Environnement, dans les audits environnementaux des unités industrielles de l'axe Casa-Mohammedia et dans d'autres projets notamment celui de la gestion intégrée des zones côtières.

Le PNUD n'a pas de priorités géographiques au Maroc.

Principaux partenaires

Le PNUE collabore avec de nombreux partenaires, dont des organes des Nations Unies, des organisations internationales, des gouvernements nationaux, des organisations non gouvernementales, etc.

1.6

Le Système des Nations-Unies (SNU)

1.6.3. Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

FEM

Cordonnées

	Cordonnées du siège international	Coordonnées /Représentation au Maroc
Adresse	GEF Secretariat: 1818 H Street, NW, MSN G6-602 Washington, DC 20433 USA	PNUD _ Maroc (Cf. Fiche PNUD)
Téléphone	(202) 473-0508	
Fax	(202) 522-3240/3245	
Site web	http://www.thegef.org/gef	
Adresse e-mail	secretariat@thegef.org	

Présentation

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), crée en 1990, réunit 182 pays. Il se consacre essentiellement aux problèmes environnementaux à caractère mondial. Sa fonction essentielle est financière. Il accorde des financements aux pays en développement et aux pays en transition.

Le FEM est un partenariat qui rassemble dix organisations :

1) Le Programme des Nations Unies pour le développement ;
2) Le programme des Nations Unies pour l'environnement;
3) La Banque mondiale
4) L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;
5) L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel;
6) La Banque africaine de développement;
7) La Banque asiatique de développement ;
8) La Banque européenne pour la reconstruction et le développement ;
9) La Banque interaméricaine de développement ; et
10) Le Fonds international de développement agricole.

Le Maroc participe au FEM depuis 1994.

Modalités d'aide au développement et mécanismes de financement

Le FEM constitue le mécanisme de financement à plusieurs conventions sur l'environnement :

- Convention sur la diversité biologique (CDB)
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)
- Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) a été institué en vue de **fournir aux pays en développement des subventions et des crédits** à des conditions intéressantes afin qu'ils puissent financer les coûts supplémentaires entraînés par la mise en œuvre de programmes, de projets et d'activités de protection de l'environnement mondial.

Le FEM fournit des financements sous forme de :

- **Aides financières** pour des projets qui visent à améliorer l'état environnemental de la planète et à promouvoir le développement durable.
- **Micro-financements** et finance des projets de moyenne envergure et des projets à part entière.

- **Financement des activités ayant pour objet d'aider les pays à préparer leurs stratégies et plans d'action nationaux** en application des conventions mondiales sur l'environnement.

- Les financements du FEM sont limités aux pays qualifiés comme bénéficiaires par le PNUD ou la Banque Mondiale.

- Le FEM peut stimuler une saine concurrence et sélectionner les initiatives ayant le meilleur rapport qualité-coût parmi un plus grand nombre de propositions.

Les figures suivantes illustrent le cycle de projet – FEM respectivement pour les projets de grande envergure et les projets de taille moyenne (*D'après « Aperçu des politiques et des pratiques du FEM au cours du FEM-4 Atelier sous-régional pour les points focaux du FEM / Afrique du Nord, Moyen-Orient et l'Asie de l'Ouest et du Sud Bali, Indonésie, 2-3 Décembre, 2007 »*)

.

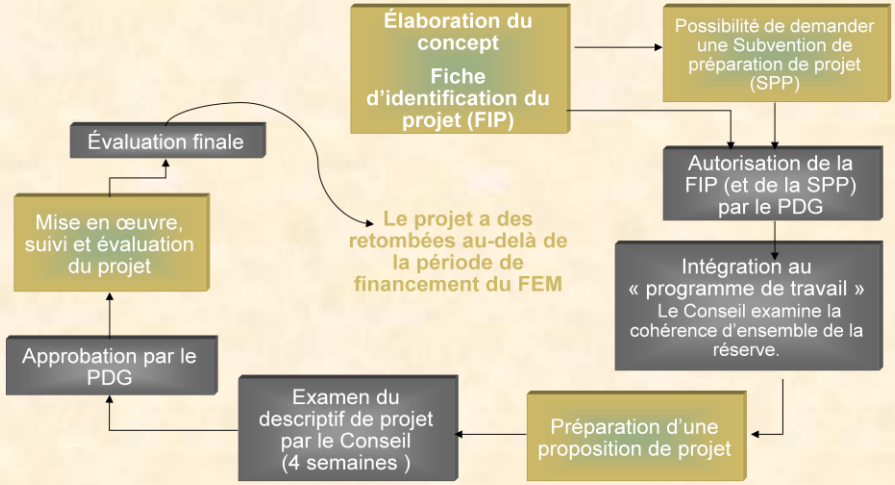

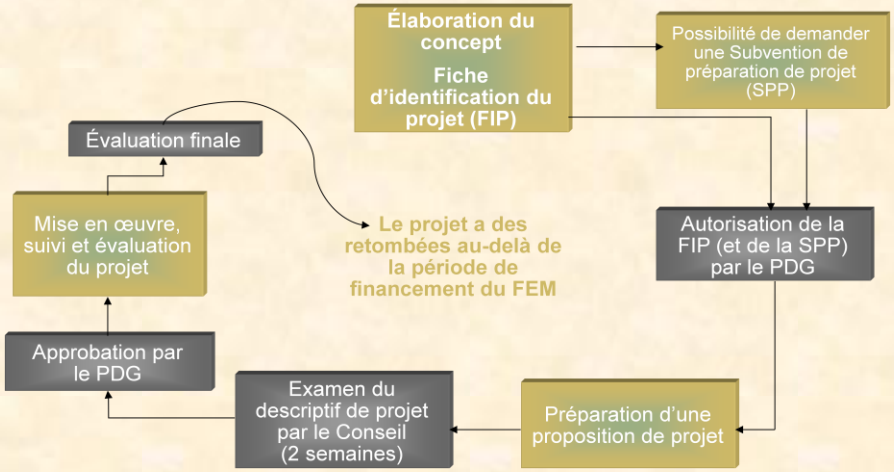

L'encadré suivant relate la dignification **des maillons du cycle du projet – FEM**

1. **Fiche d'identification du Projet (FIP)** :
   - Elle présente les renseignements clés à propos du concept de projet de même que la meilleure estimation de ses coûts;
   - Est soumise en continu;
   - Est assortie de l'approbation du point focal.

2. **Subventions de préparation de projet (SPP)** :
   - sont offertes à l'égard des FIP approuvées;
   - représentent un montant basé sur l'estimation des coûts de préparation du projet, lequel sera retranché du coût total du projet;
   - sont approuvées en continu.

Remarque : Il est possible de soumettre conjointement les FIP et les SPP.

3. **Examen du concept de projet et intégration au programme de travail** :
   - Les Fiches d'identification du projet (FIP) sont soumises au

PDG aux fins d'examen du concept et pour autorisation.

- Le Descriptif du programme de travail fait état de la cohérence programmatique d'ensemble de la réserve du FEM, et met l'accent sur les questions relatives aux politiques et aux stratégies considérées dans leur ensemble

4. **Critères pour l'examen du concept de projet** :

- Admissibilité du pays
- Approbation par le point focal opérationnel du FEM
- Conformité aux objectifs stratégiques ou aux programmes du FEM
- Avantages comparatifs de l'entité du FEM qui soumet le projet
- Adéquation du montant de la subvention du FEM en fonction des ressources disponibles dans le domaine d'intervention, des objectifs stratégiques, du programme stratégique et du Dispositif d'allocation des ressources
- Coût estimatif du projet
- Jalons pour les étapes subséquentes du projet

4. **Approbation par le PDG** :

- Les projets finalisés sont soumis au PDG pour approbation avant d'être entérinés par les entités.

5. **Critères pour l'approbation par le PDG** :

- Tableaux définitifs des coûts liés aux composantes du projet, à la gestion du projet, aux consultants et au financement conjoint.
- Dispositions prévues dans la Politique en matière de suivi et d'évaluation du FEM.
- Précisions portant sur quelque variation survenue depuis l'approbation de la FIP à l'égard des avantages escomptés pour l'environnement mondial, de la cohérence avec la stratégie du domaine d'intervention, du montant de la subvention du FEM, ou du financement conjoint.
- Rapport de situation sur la Subvention de préparation de projet.

Domaines d'intervention

Les principaux domaines d'intervention du FEM sont:

- La perte de la biodiversité ;
- Les changements climatiques ;
- La dégradation de la couche d'ozone ;
- La prévention de la dégradation des eaux internationales ;
- La dégradation des sols et la lutte contre la désertification ;
- Les polluants organiques persistants (POP).

Stratégie d'intervention au Maroc

Les domaines d'interventions du FEM au Maroc sont les suivants : la biodiversité, le changement climatique, le programme d'action côtier (PAC), les PCB et POPs, etc. Aussi, le FEM a largement contribué au renforcement du Programme d'Appui aux associations œuvrant dan les domaines de l'environnement et du développement durable « PAADEDD».

Le FEM intervient sur tout le territoire national.

Principaux partenaires

Le nombre et la nature des partenariats du FEM font partie des points forts de l'institution. Les projets sont réalisés par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de la Banque mondiale, des banques régionales de développement et de plusieurs autres institutions spécialisées des Nations Unies. En plus de ces institutions, le FEM travaille en partenariat avec les pays, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

1.6

Le Système des Nations-Unies (SNU)

1.6.4. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Cordonnées

	Cordonnées du siège international	Coordonnées /Représentation au Maroc
Adresse	Siège de l'ONUDI Centre international de Vienne Boîte postale 300 1400 Vienne Autriche	Bureau de l'ONUDI au Maroc 282, rue Mohamed Benyazid OLM Souissi 10180 Rabat Maroc
Téléphone	(+43-1) 26026-0	+212 5 37 75 59 66/ +212 5 37 65 67 66
Fax	(+43-1) 269 2669	+ 212 5 37 63 27 87
Site web	**http://www.unido.org/**	http://www.un.org.ma
Adresse e-mail	**unido@unido.org**	

Présentation

L'ONUDI ou Organisation des Nations Unies pour le développement industriel est une institution spécialisée des Nations Unies. Elle a pour mission de promouvoir et d'accélérer **la croissance industrielle durable des pays en voie de développement** et des économies en transition et d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie des pays les plus pauvres dans le monde en mobilisant ses ressources et ses compétences internationales.

Ces dernières années, l'ONUDI a joué un rôle accru dans le programme de développement international en concentrant ses activités sur la réduction de la pauvreté et **le développement durable**.

L'ONUDI a son siège à Vienne (Autriche), mais elle intervient dans le monde entier. Avec plus de 40 années d'expérience, elle est bien placée pour fournir des ensembles complets et intégrés de services, combinant ses activités opérationnelles avec ses rôles analytique, normatif et fédérateur, au niveau mondial comme au niveau local.

Modalités d'aide au développement et mécanismes de financement

- L'ONUDI comprend trois organes directeurs qui sont :

  i. La **Conférence générale (CG)** : orientations générales et validation du programme et du budget ;

  ii. Le **Conseil du développement industriel (CDI)** : examen la mise en œuvre du programme de travail, l'exécution des budgets opérationnels et ordinaires et élabore des recommandations à la Conférence Général ; et

  iii. Le **Comité des programmes et des budgets** (CPB) : élaboration et examen du programme de travail et des questions financières

- Le budget de base de l'ONUDI, qui couvre les dépenses de personnel et de fonctionnement, est financé par les contributions des États membres. **Les programmes et les projets sont financés principalement par des contributions volontaires de pays et organismes donateurs**, ainsi que par des fonds multilatéraux.

Domaines d'intervention

Les principaux domaines d'intervention de l'ONUDI sont :

- La réduction de la pauvreté grâce à des activités productives ;

- Le renforcement des capacités commerciales ;
- **L'énergie et l'environnement**

L'ONUDI réalise ces priorités grâce aux services suivants:

- ► Gouvernance industrielle et statistiques ;
- ► Promotion des investissements et de la technologie ;
- ► Commerce et compétitivité industrielle ;
- ► Développement du secteur privé ;
- ► Agro-industries ;
- ► Energie durable et changement climatique ;
- ► Protocole de Montréal ;
- ► Gestion de l'environnement.

Les activités de l'ONUDI sont divisées par :

- ► La géographie - en particulier les pays les moins avancés et l'Afrique ;
- ► Les secteurs - en particulier les agro-industries ;
- ► Les domaines clés – en particulier les petites et moyennes entreprises (PME).

Stratégie d'intervention au Maroc

En termes de sources de financement, les interventions de l'ONUDI au Maroc ont été essentiellement financées par les mêmes bailleurs de fonds que ceux ayant financé le PIM I (Programme Intégré et Modulaire), l'Espagne, l'Italie, et la Suisse. Le PIM II (Programme Intégré – Maroc, Phase II) constitue une nouvelle source de financement.

La structure de la seconde phase du Programme Intégré et Modulaire pour le Maroc (PIM II) s'articule autour de trois composantes :

- **La composante I** : Développement rural et renforcement des capacités de production notamment l'appui aux activités génératrices de revenus et à l'INDH,
- **La composante II :** Renforcement des capacités commerciales, modernisation du secteur industriel et amélioration de la compétitivité visant essentiellement l'appui au Plan Emergence,
- **La composante III :** Energie **et Environnement**, visant l'appui aux efforts de développement durable (gestion durable des ressources industrielles du Maroc, renforcement des capacités du Maroc à satisfaire aux engagements pris au titre de diverses conventions, dynamisation de la participation au MDP, adoption des technologies écologiquement viables, etc.).

Divers projets ont vu le jour :

- ► Projet « Centre Marocain de Production Propre, CMPP » 46
- ► Projet « TEST » 50 : Transfer of Environmentally Sound Technologies
- ► Projet « Contrôle participatif de la désertification » 56
- ► Projet « Bromure Méthyle – Tomates » 60
- ► Projet « Elimination des HCFC » 65
- ► Projet « PCB »

L'ONUDI avait la huitième position sur un total de 13 agences du SNU en termes de dépenses effectuées (2010), ses interventions se chiffrant à 3.8%. Selon l'estimation du budget prévisionnel 2012 – 2016, la part de l'ONUDI s'élève à 4.9%.

Par rapport au budget mobilisé au sein du PIM II, le volet environnement constitue 69% du financement. Par ailleurs, sur la totalité des fonds (PIM II et hors PIM II), ce volet couvre non moins de 85% du budget.

Principaux partenaires

L'ONUDI entretient des partenariats avec organisations internationales et partenaires de la communauté internationale, et a également renforcé ses partenariats avec des acteurs du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des personnalités du milieu académique.

1.6

Le Système des Nations-Unies (SNU)

1.6.5. Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Cordonnées

	Cordonnées du siège international	Coordonnées /Représentation au Maroc
Adresse	Viale delle Terme di Caracalla 00153 Rome, Italie	4 Bd. Al Amir Sidi Mohamed Rabat 10100
Téléphone	(+39) 06 57051	037 65 43 38 / 037 65 43 08
Fax	(+39) 06 570 53152	(+212)37 65 45 52
Site web	http://www.fao.org/	http://www.fao.org
Adresse e-mail	FAO-HQ@fao.org	MAR@field.fao.org. Présentation

Présentation

La FAO, ou Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, est une institution spécialisée des Nations Unies et rend compte de ses activités à la Conférence des États Membres de la FAO.

La FAO participe aux travaux du Conseil économique et social des Nations Unies, qui coordonne les activités de 14 institutions des Nations Unies et de commissions régionales spécialisées dans les domaines économique et social.

Le mandat de la FAO consiste à améliorer les niveaux de nutrition, la productivité agricole et la qualité de vie des populations rurales et contribuer à l'essor de l'économie mondiale. Cette organisation affiche la sécurité alimentaire des populations au cœur de ces interventions.

Du point de vue structure organisationnelle et fonctionnelle, la FAO est organisé en :

Sept Départements : Agriculture et protection des consommateurs; Développement économique et social; Pêches et aquaculture; Forêts; Services internes, ressources humaines et finances; Gestion des ressources naturelles et de l'environnement; et Coopération technique.

Bureaux de représentation dans les pays : En plus de son siège à Rome, la FAO est présente dans plus de 130 pays. Le réseau des bureaux décentralisés compte 5 bureaux régionaux, 11 bureaux sous-régionaux, deux équipes interdisciplinaires et 74 bureaux nationaux (à l'exclusion de ceux hébergés par les bureaux régionaux et sous-régionaux), 8 bureaux dotés de personnel technique détaché et de Représentants de la FAO, et 36 bureaux couverts par un représentant ayant une accréditation multiple. L'Organisation maintient par ailleurs cinq bureaux de liaison et quatre bureaux d'information dans les pays développés.

Le Maroc est devenu membre de la FAO dès septembre 1956 avant de renforcer leur partenariat par l'ouverture d'une Représentation de la FAO à Rabat en 1982.

Modalités d'aide au développement et mécanismes de financement

Le programme de travail de la FAO est financé par les contributions obligatoires et volontaires. Les contributions obligatoires sont les quotes-parts des Etats membres fixées par la Conférence biennale de la FAO. Le budget ordinaire de la FAO pour l'exercice 2010-2011 s'élève à 1 milliard de dollars. Les contributions volontaires des membres et d'autres partenaires devraient dépasser 1,2 milliards de dollars en 2010-11 et soutiennent l'assistance technique et l'aide d'urgence (y compris la réhabilitation) aux gouvernements, ainsi que l'appui direct aux activités de base de la FAO.

Les modes de financement des projets sont de différentes sortes :

- Les fonds fiduciaires unilatéraux (UTF), c'est à dire un financement par des ressources confiées à la FAO par le Gouvernement du Royaume du Maroc ;
- Financement par le Programme de coopération Technique (TCP) et donc par des ressources propres de la FAO ;
- Financement par le programme de coopération avec les Gouvernements GCP (par exemple: l'Espagne, l'Italie etc….) et d'autres fonds fiduciaires.

Domaines d'intervention

- ► Mettre l'information à la portée de tous par la mise à profit les compétences techniques ;
- ► Partager l'expertise en matière de politiques par la mise au service des pays membres, les expériences acquises dans l'élaboration de politiques agricoles, le soutien à la planification, la mise au point de lois efficaces et la création de stratégies nationales visant à atteindre les buts de développement rural et de réduction de la faim.
- ► Porter les connaissances sur le terrain à travers la concrétisation de projets sur le terrain ;
- ► Etc.

Stratégie d'intervention au Maroc

Depuis 1982, les secteurs d'intervention de la FAO au Maroc ont concerné:

- L'agriculture et en particulier l'irrigation ;
- La forêt et la pêche ;
- L'eau potable en zones rurales ;
- Le développement rural en particulier dans les zones de montagnes ;
- La protection du consommateur ;
- l'accès au marché par les petits agriculteurs.

En matière d'environnement, parmi 13 projets opérationnels du Programme de la FAO en 2011, on identifie quelques projets en relation avec les domaines de l'environnement suivants :

- La gestion et la réglementation des pesticides ;
- Élimination des stocks de pesticides périmés ;
- Agriculture et changement climatique ;
- L'économie et la valorisation de l'eau d'irrigation ;
- Pauvreté et désertification et aménagement des bassins versants ;
- Alimentation en eau potable et assainissement.

Principaux partenaires

http://www.fao.org/partnerships/partners-home/fr/

- ***Les Nations Unies et les autres organisations internationales*** : Collaborer avec d'autres institutions du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales pour libérer le monde de la faim.

- ***Institutions universitaires et instituts de recherche*** : Fonder les politiques et les mesures prises sur des recherches et sur des analyses solides...

- ***Société civile*** : Faire participer les organisations non gouvernementales et la société civile à la lutte contre la faim, etc.

- ***Secteur privé*** : Investir dans la croissance et le développement durable de l'agriculture, etc.

2 Coopération bilatérale

2.1 Coopération allemande

GIZ

Coordonnées

	Cordonnées du siège international	Coordonnées /Représentation au Maroc
Adresse	GIZ GmbH Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5 65760, Eschborn	2, Av. Tour Hassan, Rabat
Téléphone	+49 6196 79-0	0537- 72 79 12
Fax	+49 6196 79-1115	0537-204519
Site web	http://www.giz.de	www.giz.de/marokko
Adresse e-mail		giz-marokko@giz.de

Présentation

La GIZ, en tant comme entreprise fédérale reconnue d'utilité publique, intervient essentiellement pour le compte du gouvernement fédéral allemand ainsi que pour des clients internationaux et des gouvernements d'autres pays. Elle contribue à la réalisation des objectifs fixés par le gouvernement fédéral en matière de coopération internationale pour le développement durable.

La nouvelle structure GIZ « appelé avant GTZ » s'inscrit dans le cadre de la réforme de la coopération technique allemande et de son optimisation. Ainsi, les compétences et la longue expérience de trois organisations exécutives du gouvernement fédéral sont regroupées : le Service allemand de développement (DED) et InWEnt (Capacity Building International, Germany) ont fusionné le 1er janvier 2011 avec la GIZ (l'ancienne GTZ).

KfW

Coordonnées

	Cordonnées du siège international	Coordonnées /Représentation au Maroc
Adresse	KfW Bankengruppe Palmengartenstraße 5-9 60325 Frankfurt am Main Germany	Adresse : KfW Office Morocco B.P. 4332, Avenue Tour Hassan 10 020 Rabat
Téléphone	+49 69 74 31-0	+212 (0)537 70 98 93 +212 (0)537 70 45 44
Fax	+49 69 74 31-29 44	
Site web	http://www.kfw.de/kfw_/kfw/en/	
Adresse e-mail	info@kfw.de	kfw.rabat@kfw.de

Présentation

La KfW intervient dans la coopération financière vers les pays en développement à titre bilatéral. Elle agit comme agence d'exécution pour le compte du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Au nom du gouvernement fédéral allemand, la KfW finance des projets d'investissement dans des pays en développement.

Modalités d'aide au développement et mécanismes de financement

L'aide au développement est gérée par le Ministère fédéral de la coopération économique et du développement (BMZ) et transite par la coopération financière (kfw) et par la coopération technique (GIZ). Le BMZ définit les principes de la politique de développement et coordonne la coopération avec les autres bailleurs multi- et bilatéraux, ainsi qu'avec les ONGs. Après concertation avec les gouvernements dans le cadre des négociations intergouvernementales biannuelles, l'exécution des projets est confiée à deux institutions, la GIZ et la Kfw.

La coopération financière, qui est gérée par la KfW représente l'instrument allemand le plus important en termes de montants financiers. Elle intervient au Maroc par le biais de **prêts concessionnels, prêts mixés et dons**.

La coopération technique est mise en œuvre par la GIZ et prend la forme de **dons** qui financent des missions d'expertise, **des formations et des achats d'équipement**.

Stratégie d'intervention au Maroc

La coopération entre le Maroc et l'Allemagne s'articule sur trois axes prioritaires :

i. Développement économique durable
ii. Utilisation et gestion des ressources en eau
iii. Environnement et changement climatique, y compris la promotion des énergies renouvelables

Dans les domaines « **Environnement - Changements Climatiques - Energies renouvelables** », la coopération allemande a financé des projets dans les sous-domaines suivants :

- Gestion des aires protégées ;
- Lutte contre la désertification ;
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques ;
- Energies renouvelables et efficacité énergétiques ;
- Gestion de l'environnement industriel et dépollution industrielle ;
- Gestion de l'environnement communal ;
- Gestion des déchets dangereux ;
- Gestion durable des ressources en eau ;
- Assainissement et traitement des eaux usées ;

La répartition de l'aide allemande ne répond pas à des priorités géographiques à proprement parler mais est ciblée sur les zones rurales et les petites villes.

Principaux partenaires

Les principaux partenaires de la coopération sont les institutions ministérielles, les grands offices publics (ONEP, ONE,…) et les ONG.

2.2 Coopération belge

ROYAUME DE BELGIQUE
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement

CTB

Coordonnées

Affaires étrangères, commerce extérieur et Coopération au développement

	Cordonnées du siège en Belgique	Coordonnées /Représentation au Maroc
Adresse	Service A62-Bibliothèque. Rue des Petits Carmes 15.1000 Bruxelles	Tour Hassan Avenue Mohammed El Fassi , 4-6 (ex. Avenue de Marrakech) 10000 Rabat Maroc
Téléphone	Section Coopération internationale: +32 (0)2 501.39.29	+212 537 268 060
Fax	+32 (0)2 501.37.36	
Site web		
Adresse e-mail	http://diplobel.fgov.be/	http://www.diplomatie.be/rabatfr

Coopération Technique Belge

	Cordonnées du siège international	Coordonnées /Représentation au Maroc
Adresse	CTB - Agence Belge de Développement Rue Haute 147 1000 Bruxelles | Belgique	Rue Benazzouz, 1;Souissi Rabat
Téléphone	+32 (0)2 505 37 00	212.537.65.79.27/28
Fax	+32 (0)2 502 98 62	+212.537.65.77.65
Site web		www.btcctb.org
Adresse e-mail	info@btcctb.org	representation.mor@btcctb.org

Présentation

La Direction Générale de la coopération au développement DGD, relevant des Affaires génales, du commerce extérieur et de coopération au développement, travaille avec les partenaires suivants:

- La Coopération technique belge (CTB) qui est responsable pour la coopération gouvernementale
- La Société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement (BIO) qui soutient le secteur privé dans les pays au développement
- Les ONG agréées
- Les organisations partenaires de la coopération multilatérale
- Les universités
- Etc.

Depuis la réforme structurelle de l'administration de la coopération au développement en 1999, la mission de coopération a été répartie entre deux entités :

- Une **Direction générale de la coopération au développement (DGCD)**, intégrée au sein du Service public fédéral, Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement ; et

- Une société anonyme de droit public à finalité sociale dénommée **Coopération technique belge (CTB)** dont les relations avec l'Etat fédéral sont définies dans un contrat de gestion.

La réalisation de la coopération gouvernementale est confiée à la Coopération Technique Belge (CTB), l'agence de la coopération au développement. La CTB travaille pour le compte de la DGD dans le cadre de la coopération gouvernementale, notamment des bourses d'étude et de stage, mais elle peut aussi effectuer des missions pour le compte d'autres instances nationales et internationales qui travaillent au développement durable.

La CTB gère plus de 300 projets dans 30 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine. La CTB a été créée sous la forme d'une société anonyme de droit public à objectif social. Les relations entre la CTB et l'Etat belge sont fixées dans un contrat de gestion.

La coopération belge au Maroc débute avec la signature, en 1965, de la Convention générale relative à la coopération technique. Actuellement, le Maroc compte parmi les 18 pays partenaires de la coopération au développement belge.

Le Maroc est un des principaux pays partenaires de la coopération belge au développement. Depuis bientôt 45 ans, la Belgique soutient la stratégie et les efforts du Gouvernement marocain en vue d'accélérer la croissance économique et de réduire la pauvreté.

Modalités d'aide au développement et mécanismes de financement

En termes d'attributions et de fonctions, la DGCD est chargée de la préparation des stratégies et des programmes, du suivi de la coopération non gouvernementale et de la gestion de la coopération multilatérale. La CTB est responsable de l'exécution des programmes gouvernementaux de coopération en partenariat avec les pays bénéficiaires de l'aide qui, de leur côté, se voient confier la responsabilité de l'identification des prestations.

La coopération belge s'effectue quasi-totalement sous forme de dons.

Domaines d'intervention

En outre, la coopération belge finance aussi une série de programmes spécifiques avec différents partenaires (aide d'urgence, aide alimentaire, Fonds belge pour la sécurité alimentaire,...).

Et enfin, la sensibilisation et l'information constituent également une mission importante. Un des grands défis consiste à harmoniser ces différents canaux, programmes et initiatives

Stratégie d'intervention au Maroc

Historiquement, la coopération maroco-belge s'est concentrée sur les secteurs de la santé, l'éducation, le développement rural et l'eau

Dans le cadre de la coopération bilatérale, le programme 2010-2013a retenu les thèmes transversaux suivants :

- le genre ;
- le respect des Droits de l'enfant ;
- la promotion de l'économie sociale ;
- la gestion durable de l'environnement et le changement climatique.

En matière d'environnement, la mise en œuvre de l'axe transversale en relation avec la gestion durable de l'environnement et le changement climatique s'est déclinée en 4 points :

- L'assainissement liquide de centres de petite et moyenne taille ;
- La mise à niveau environnementale des écoles rurales ;
- Gestion de la problématique et des opportunités en matière d'utilisation des énergies renouvelables.

Principaux partenaires

La coopération belge au développement réalise ses objectifs par le biais de différents partenariats: avec les autorités des pays en voie de développement et d'autres bailleurs de fonds présents dans les pays partenaires (coopération gouvernementale), avec les acteurs non gouvernementaux en Belgique et dans les pays partenaires (via les ONG, les universités, les organisations issues de la société civile) et avec les organisations multilatérales.

La Belgique soutient le Sud du pays et plus particulièrement la région du Souss-Massa-Drâa, caractérisée par des périodes de sécheresse. Mais la coopération belge opère également dans l'ensemble du pays, en particulier dans le cadre de ses initiatives destinées à l'amélioration de l'alimentation en eau potable et récemment dans le domaine de l'assainissement.

2.3 Coopération française : l'Agence française de Développement (AFD)

Coordonnées

	Cordonnées du siège international	Coordonnées /Représentation au Maroc
Adresse	Siège de l'AFD 5 Rue Roland Barthes 75598 PARIS CEDEX 12 FRANCE	162, avenue Mohammed VI (ex Imam Malek) Route des Zaêrs Rabat Souissi MAROC
Téléphone	+33 1 53 44 31 31	(212 37) 63 23 94
Fax	+33 1 44 87 99 39	(212 37) 63 23 97
Site web	HTTP://WWW.AFD.FR/HOME/AFD	http://www.afd.fr/home/pays/mediterranee-et-moyen-orient/geo/maroc/afd-maroc
Adresse e-mail	site@afd.fr	afdrabat@groupe-afd.org

Présentation

http://www.objectif-developpement.fr/afd/presentation

L'Agence Française de Développement (AFD) est l'opérateur pivot du dispositif français d'aide publique au développement, est habilité à intervenir au Maroc depuis 1992. En tant qu'institution financière publique, l'AFD lutte contre la pauvreté, soutient la croissance économique et participe à la valorisation des biens publics mondiaux dans les pays en développement, les pays émergents et l'Outre-mer.

Le Groupe de l'AFD comprend :

- L'AFD pour les investissements publics souverains et non-souverains ;
- Le PROPARCO pour le financement et la promotion du secteur privé ;
- Le Centre d'Etudes Financières, Economiques et Bancaires (CEFEB) pour la formation ;
- Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial ; et
- Le réseau de filiales dans l'Outre-mer français, formé d'établissements de crédit, de sociétés de développement régional et de sociétés immobilières.

Modalités d'aide au développement et mécanismes de financement

Les ressources financières de l'AFD :

La majeure partie des ressources de l'Agence provient des **marchés financiers internationaux.** L'Agence se finance sous forme d'emprunts publics ou de placements privés. Bénéficiant d'une excellente appréciation de ses émissions par les investisseurs, elle peut accorder des prêts à des conditions très favorables.

Les ressources publiques de l'AFD émanent de ses ministères de tutelle :

- **Ministère des Affaires étrangères et européennes** : ces ressources permettent à l'Agence de financer des projets sous forme de subventions
- **Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie** : ces fonds servent essentiellement à subventionner les prêts que l'AFD met à disposition de ses bénéficiaires à l'étranger et en Outre-mer

- **Ministère de l'Intérieur, de l'Outre mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration** : cette enveloppe finance les projets de co-développement sous forme de dons, une autre sert à subventionner les prêts accordés en Outre-mer.

Pour répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires de l'aide, l'AFD propose une vaste gamme d'outils :

- **les prêts** : octroyés à des Etats, des organismes publics, mais aussi des collectivités locales ou des entreprises, ils peuvent être à conditions de marché ou subventionnés.
- **les dons** : adaptés aux projets sociaux (éducation, santé, développement rural).
- **les garanties** : mobilisées pour favoriser l'octroi de prêts aux PME par les banques, elles contribuent à soutenir l'investissement, la création d'emploi et le financement de projets ayant un impact positif sur l'environnement.
- **les fonds propres** : gérés par Proparco, ils permettent d'investir dans des entreprises ou des établissements financiers et de leur apporter les fonds nécessaires à leur développement à long terme.

L'assistance technique est mobilisée pour renforcer les capacités des pays bénéficiaires. Elle garantit aussi une plus grande performance de la mise en œuvre du projet financé.

L'AFD intervient au Maroc en accordant des :

- **Prêts à conditions privilégiées**, selon les critères de l'aide déliée accordés sur des durées comprises entre dix et vingt ans et à taux révisable ;
- **Soutien aux entreprises** sous forme :

  - de soutien au capital investissement ;
  - de partenariats avec le système bancaire pour assurer l'intermédiation bancaire ;
  - d'appui à l'animation des marchés financiers ;
  - de financements à des projets structurants pour l'économie marocaine.

- **Dons (FFEM);**
- **Crédits concessionnels** susceptibles d'être accordés au secteur privé ou au secteur parapublic sans garantie de l'Etat ;
- **Subvention des études** de faisabilité des projets soumis à son financement.

Domaines d'intervention

Les actions soutenues par l'AFD sont en faveur de la croissance économique et de la préservation de l'environnement s'inscrivent directement dans le cadre des Objectifs du Millénaire (OMD).

Les grands enjeux de développement récemment formulés sont les suivants :

Aujourd'hui, les grands enjeux du développement sont :

- Une croissance durable et partagée
- La lutte contre la pauvreté et les inégalités

- La préservation des biens publics mondiaux
- La préservation contre les crises et l'appui aux sorties de crises

Pour plus de détails, consulter le site : http://www.objectif-developpement.fr/afd/presentation/les-enjeux-prioritaires?rubrique=8

Stratégie d'intervention au Maroc

Selon le Document Cadre de Partenariat (2006 – 2010), les quatre secteurs de concentration de la coopération française au Maroc sont:

- L'éducation ;
- Les secteurs productifs ;
- Les infrastructures de base ; et
- L'eau et l'assainissement

Récemment, le secteur de l'agriculture et du changement climatique connaissent plusieurs actions soutenues par le PMV notamment dans le cadre du pilier II du Plan Maroc Vert.

En matière d'environnement, la coopération française intensifie de plus en plus son intervention dans le domaine de développement durable, de protection et de promotion des énergies renouvelables (préservation des ressources naturelles, gestion durable des ressources en eau, réduction des émissions polluantes, promotion des énergies renouvelables, protection du couvert boisé et des espaces protégés, promotion d'une agriculture de conservation, etc.).

Les secteurs cibles de l'AFD impliquent une action sur l'ensemble du territoire marocain, villes et campagnes, avec un appui renforcé aux zones caractérisées par un déficit climatique.

Principaux partenaires

L'AFD travaille en collaboration avec les autres bailleurs de fond, particulièrement : la BEI, l'Union européenne, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Banque Islamique de Développement et les coopérations espagnole (AECID), belge (CTB), japonaise (JICA) et allemande (KfW).

2.4

Coopération espagnole : L'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement

Coordonnées

	Cordonnées du siège international	Coordonnées /Représentation au Maroc
Adresse	Notre Adresse: 14 rue Martin (Turgeau)	Embajada de España en Marruecos Rue Aïn Khalouya Av. Mohammed VI, Km. 5.3. Souissi. 10170 Rabat. MARRUECOS
Téléphone	(00509)-22401090,22453676, 2510 5070	00 212(0)537 63 39 21/79/00
Fax	(00509)-2245 3676	00 212(0)537 65 64 04
Site web	www.aecid.ht	
Adresse e-mail	otc@aecid.ht	oficina@aecid.ma

Présentation

Le Ministère des Affaires Étrangères (MAE) est responsable de la majeure partie de l'Aide Publique au Développement espagnole. Il est chargé de la sélection et de l'analyse des crédits du FAD (Fondo de ayuda al desarollo), et des contributions multilatérales au FED, aux banques régionales de développement et à l'AMGI.

Le Secrétariat d'Etat à la coopération internationale et à l'Amérique latine (SECIPI) est responsable du programme d'aide du ministère des Affaires extérieures qui représente environ 10% de l'APD.

Il en délègue l'exécution à l'Agence espagnole de coopération internationale. Il est également responsable des contributions multilatérales aux Nations unies et de la coordination.

L'Agence espagnole de coopération internationale (AECI) est un organisme administratif indépendant, rattaché au SECIPI et chargé de gérer le programme de dons du ministère des Affaires extérieures.

La Coopération Espagnole regroupe l'ensemble des acteurs espagnols qui interviennent en matière de coopération, notamment les collectivités locales par le biais de la coopération décentralisée.

Elle définit les priorités sectorielles et géographiques de ses interventions dans le cadre d'un large consensus auquel participent tous les acteurs de la coopération espagnole dont les collectivités locales dont résulte un Plan Directeur de la Coopération.

Le premier accord instituant une commission intergouvernementale permanente pour la coopération économique, culturelle, scientifique et technique entre le Maroc et l'Espagne date de 1971. Depuis lors, le programme d'aide de l'Espagne a été régulièrement amélioré.

Le Maroc est considéré par les plans directeurs de la coopération espagnole un pays prioritaire de la coopération espagnole et l'un des premiers pays récepteurs de l'aide officielle espagnole au développement.

Modalités d'aide au développement et mécanismes de financement

Le ministère des Affaires étrangères est responsable de la mise en œuvre de la majeure partie de l'APD espagnole.

L'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) est l'organisme technique chargé de la conception, la mise en œuvre et la gestion des projets et programmes de coopération.

Au Maroc, deux principaux organes gèrent l'aide :

- **Le département économique et commercial de l'Ambassade d'Espagne** gère l'aide remboursable ;
- **L'Agence espagnole de coopération internationale (AECI)** gère le programme de dons et crédits du ministère espagnol des Affaires extérieures et de la Coopération.

Les modalités de financement s'opèrent à travers :

- **La ligne de crédit ;**
- **Les dons et l'assistance technique** de l'AECI sous forme de :
  - "Aides ciblées" financent des projets de coopération entre entités physiques ou juridiques espagnoles et marocaines ;
  - Subventions d'Etat qui entrent dans le cadre des priorités retenues lors des commissions mixtes ;
  - Financement de projets à travers des ONGs ;
  - Bourses ;
  - Coopération universitaire.

Les principaux instruments de coopération sont les suivants :

- Programmes, projets, assistance technique
- Aide alimentaire
- Action Humanitaire
  Cofinancement de ONGDs
- Microcrédits
- Fonds d'aide au Développement (FAD)
- Fonds d'aide à l'Equipement (FAE)
- Fonds d'Etudes de Viabilité (FEV)
- Réduction de la Dette Externe

Domaines d'intervention

La vision stratégique de la coopération espagnole intègre les secteurs suivants : la santé, l'éducation, l'environnement, l'agriculture, les ressources en eau, et le genre.

Au Maroc et dans le domaine des énergies renouvelables, la coopération espagnole a réalisé des interventions importantes : la centrale solaire à Ain Béni Mathar, des parcs éoliens du Maroc, réalisation de la carte éolienne du Maroc et des études de faisabilité en matière d'énergies renouvelables.

Les domaines de coopération en matière d'environnement sont :

- les aspects institutionnels, législatifs et réglementaires en matière de l'environnement ;
- la sensibilisation, l'éducation environnementale et la formation dans le domaine de l'environnement ;
- la protection des ressources en eau et la gestion intégrée de l'eau par bassin versant associant l'ensemble des usagers de l'eau, collectivités locales, industriels et agriculteurs ;
- le traitement des eaux usées urbaines et industrielles, la gestion des déchets solides en particulier les déchets hospitaliers et industriels solide et le renforcement des capacités des acteurs locaux dans ces domaines ;
- la gestion et la protection des zones écologiquement sensibles : zones humides, zones naturelles protégées, écosystèmes montagneux et espaces du littoral ;
- l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles avec l'introduction d'activités économiques respectant l'environnement.

Les interventions de coopération espagnole au Maroc sont concentrées essentiellement dans les régions du Nord et de l'oriental, l'axe Rabat – Casablanca et zones côtières de Souss Massa-Draa.

Principaux partenaires

En plus des institutions et des organisations institutionnelles, l'AECID tisse un partenariat élargi avec les collectivités locales espagnoles et des pays bénéficiaires et tout particulièrement avec les ONGs espagnoles et marocaines.

2.5 Coopération japonaise : L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)

Coordonnées

	Cordonnées du siège international	Coordonnées /Représentation au Maroc
Adresse	Japan International Cooperation Agency (JICA) Nibancho Center Building 5-25, Niban-cho, Chiyoda-ku, Tokyo 102-8012	6, rue Rif, Route des Zaërs, Souissi - Rabat - Maroc
Téléphone	+81-3-5226-6660/6661/6662/6663	(037) 63 87 08/09/10/17
Fax		(037) 63 87 05
Site web	http://www.jica.go.jp/french/	
Adresse e-mail		

Présentation

La JICA est un organisme public d'aide au développement sous tutelle du MOFAI Elle est chargée de la mise en œuvre et de l'exécution de ses programmes d'aide ainsi que des dons et de l'assistance technique délivrés dans le cadre bilatéral.

La coopération technique japonaise au Maroc a commencé en 1967, avec la conclusion d'un accord de mise à disposition de volontaires japonais pour la coopération (JOCV/JICA), et la coopération financière en 1976, sous forme de prêts en Yens.

Modalités d'aide au développement et mécanismes de financement

L'ensemble de l'aide octroyée par le Japon relève de différentes structures :

- **Lestrois ministères :**
  - → le ministère des Affaires Etrangères (MOFA) prépare les programmes d'aide ;
  - → le ministère de l'Economie du Commerce et de l'industrie (METI) mène, en collaboration avec le MOFA, les négociations avec les pays bénéficiaires de l'APD japonaise ;
  - → Le ministère des Finances (MOF) définit le montant des prêts accordés au niveau bilatéral.

- **L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) :** organisme public
- **La Banque Japonaise de Coopération Internationale (JE1C) :** gestion des prêts octroyés par le Japon dans le cadre de son APD.

Les prêts sont accordés à l'Etat ou aux Offices publics marocains bénéficiant de la garantie souveraine marocaine. Les dons sont octroyés à différents organismes publics et associations, à l'exception du secteur privé. Les dons pour les petits projets locaux sont plus particulièrement dirigés vers les ONGs.

Les modalités financières de la coopération japonaise se présente sous différentes formes de :

- Dons :
  - des dons déliés, octroyés par projets ;
  - des dons pour de petits projets locaux (APL) ;

- ► Prestations de coopération technique visant au transfert de connaissances et de savoir-faire ;
- ► Prêts en Yens japonais dont les conditions de durée et de taux dépendent de la situation du pays bénéficiaire.

Domaines d'intervention

Les domaines d'intervention de la JICA sont par ordre d'importance les suivants :

- ► Les infrastructures et services sociaux (éducation, santé, alimentation en eau, etc.).
- ► Les infrastructures et services économiques (transport, énergie, etc.)
- ► Les secteurs de production (agriculture, pêche, commerce, tourisme, etc.)
- ► La protection de l'environnement

Stratégie d'intervention au Maroc

La coopération entre la JICA et le Maroc porte sur plusieurs domaines notamment l'eau potable, la pêche maritime et l'électrification rurale.

Par rapport au domaine de l'environnement, la JICA a contribué dans :

- le domaine des déchets avec le Ministère de l'Intérieur et la Département de l'Environnement ;
- le domaine de l'eau et de l'eau potable.

La coopération japonaise opère sur l'ensemble du territoire marocain.

Principaux partenaires

Les partenaires de la JICA sont les institutions nationales de développement dans les pays, et organisationnelles internationales, la société civile et les institutions universitaires.

2.6 Coopération suisse : Direction du développement et de la coopération (DDC)

Coordonnées

	Cordonnées du siège international	Coordonnées /Représentation au Maroc
Adresse	DDC - Siège central Freiburgstrasse 130, 3003 Berne	Ambassade de Suisse Square de Berkane 10020 Rabat Maroc
Téléphone	+41 31 322 34 75	00212 537 26 80 30 / 31 / 32
Fax	+41 31 324 16 94	00212 537 26 80 40
Site web	http://www.ddc.admin.ch/	http://www.eda.admin.ch/rabat
Adresse e-mail	info@deza.admin.ch	rab.vertretung@eda.admin.ch

Présentation

La Direction du développement et de la coopération (DDC) est l'organe du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) en charge de la coopération internationale. Lui incombent la coordination de la coopération au développement et de la coopération avec l'Europe de l'Est avec d'autres offices de la Confédération, ainsi que l'Aide humanitaire de la Suisse.

La DDC est Le maître d'œuvre de la coopération suisse.

Cette structure est rattachée au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Ses principales fonctions sont :

- **La coopération régionale dans des pays prioritaires et/ou à conflits**
- **La coopération globale qui consiste en la participation** au financement des organisations de l'ONU, des institutions de financement internationales (Banque mondiale, banques régionales) et des fonds mondiaux ;
- **L'aide humanitaire** de la Confédération et le Corps suisse d'aide humanitaire (CSA)

A côté de la DDC, on a aussi le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) qui fait partie du Département fédéral de l'économie (DFE). Le SECO aide ses pays partenaires avec deux objectifs majeurs: soutenir leur intégration dans l'économie mondiale et favoriser leur croissance économique durable, afin d'atténuer la pauvreté.

la DDC se structure en six domaines, dont quatre se consacrent à la coopération avec le Sud, à savoir : 1) coopération bilatérale au développement ; 2) politique de développement et coopération multilatérale ; 3) ressources thématiques ; 4) service15. Ces domaines sont secondés par les divisions « Médias et communication » d'une part et « Personnel » d'autre part.

La Suisse et le Maroc entretiennent des relations officielles depuis le début du XXe siècle.

Modalités d'aide au développement et mécanismes de financement

Plusieurs formes d'aide sont adoptées :

- ► Aide bilatérale
- ► Aide multilatérale
- ► Aide humanitaire
- ► Aide alimentaire pour le développement
- ► Aide alimentaire d'urgence
- ► Aide liée
- ► Aide aux ONG nationales

- Aide aux ONG internationales

Domaines d'intervention

Pour optimiser l'efficacité de son action, la DDC se concentre sur des secteurs thématiques suivants :

- Santé
- Education
- Migration
- État de droit et démocratie
- Prévention et transformation des conflits
- Aide d'urgence et reconstruction

Stratégie d'intervention au Maroc

Cette coopération est présente à travers des actions régionales, spécialement dans les domaines de :

- l'environnement, de la lutte contre la désertification ;
- les droits de l'homme ;
- l'eau ;
- la réduction des impacts du changement climatique ;
- activités relatives à la croissance économique, à la création d'emploi et au soutien à des réformes structurelles.

En effet, depuis 2008, la coopération suisse est intervenue dans deux piliers :

- Migrations et changement climatique (ex migrations à cause des sécheresses)
- Réduction des risques et désastres

Pour l'année 2011 - 2012, les nouveaux axes stratégiques de la coopération sont :

- Gouvernance
- Eau et changement climatique
- Déchets et assainissement
- Recyclage
- Energies renouvelables

Parmi les projets contractés avec le Département de l'Environnement, on peut citer :

- l'inventaire des désastres et impacts environnementaux au Maroc (en partenariat avec UNISDR) ;
- le développement d'observatoires de l'environnement.

Partenaires

Les partenaires de la coopération suisse sont :

- Les institutions de la coopération multilatérale (la Suisse consacre un tiers de budget d'aide au développement sous forme multilatérale
- Autres partenariats internationaux : Partenariat pour le savoir mondial (GKP), apporte son soutien aux conférences " Global Knowledge " (Toronto, Kuala Lumpur) et a conclu un accord de partenariat avec la Banque Mondiale.
- Société civile - associations - groupements de base - entreprises privées.

2.7 Coopération américaine : L'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID)

Coordonnées

	Cordonnées du siège international	Coordonnées /Représentation au Maroc
Adresse	U.S. Agency for International Development Office of Press Relations Ronald Reagan Building Washington, D.C. 20523-0016	USAID Morocco 10 Avenue Mehdi Ben Barka Souissi, Rabat, Morocco
Téléphone	202-712-4320	(212)537-63-20-01
Fax	202-216-3524	(212)537-63-20-13
Site web	http://www.usaid.gov/	http://www.usaid.gov/ma/
Adresse e-mail		

Présentation

L'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) est le principal canal de l'APD bilatérale américaine. Créée en 1961, l'USAID est une agence gouvernementale indépendante dont l'implantation dans chaque pays aidé vise à la positionner au carrefour des enjeux de développement.

La politique américaine d'aide au développement à l'égard du Maroc s'est considérablement accentuée au cours des dernières années. Le Maroc a eu accès progressivement à plusieurs programmes d'aide américaine, faisant de lui aujourd'hui un bénéficiaire significatif des fonds américains.

Modalités d'aide au développement et mécanismes de financement

La coopération américaine avec le Maroc s'effectue selon différents canaux, relevant de politiques d'aide globales, basées sur des critères conjoncturels et géographiques, mais est assez généralement le reflet de la politique gouvernementale fédérale. Le Département d'Etat a la responsabilité du budget des Affaires internationales. Ce budget global est ensuite délégué à *différentes agences et programmes* :

- **L'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID)** est le principal canal de l'APD bilatérale américaine ;
- **L'Overseas Private Investment Corporation** est en charge des investissements américains dans les projets d'infrastructure rentables ;
- **La Trade and Development Agency (USTDA)** est l'agence fédérale de promotion des exportations américaines qui intervient par le financement d'études et de formations ;
- **L'initiative de Partenariat avec le Moyen-Orient (MEPI)** qui définit le cadre stratégique des interventions de l'aide américaine dans la région ;
- **Le Millenium Challenge Account (MCA)**.

L'aide américaine se compose de :

- lignes de crédit octroyées pour le financement des exportations américaines ;
- dons ;
- microcrédits ;
- garanties de prêts, en particulier dans le secteur du prêt au logement.

Domaines d'intervention

L'USAID appuie les pays dans plusieurs domaines dont :

- Démocratie et gouvernance
- Commerce, investissements et compétitivité économique
- Education – enseignement et amélioration des opportunités plus appropriés pour les jeunes
- Autres domaines en relation avec les secteurs productifs et contribuant à la mise à niveau socio-économique des pays : agriculture, industrie, tourisme, etc.
- Gestion intégrée de l'eau et des ressources naturelles

Stratégie d'intervention au Maroc

Parmi les axes priorités d'intervention de la coopération américaine au Maroc, on peut citer :

- la croissance économique et le développement de l'entreprise privée ;
- la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et particulières de l'eau ;
- la santé et la population ;
- l'éducation de base en particulier pour les filles en milieu rural ;
- la démocratie et la bonne gouvernance.

Les engagements de l'USAID en matière de protection de l'environnement sont :

- Protection des forêts ;
- Énergies renouvelables ;
- Lutte contre la pollution ;
- Lutte contre la désertification ;
- Gestion des eaux ;
- etc.

Sur le plan géographique, l'USAID avait concentré ses efforts sur la région du Souss-Massa-Draa. Pour la nouvelle stratégie, 4 régions pilotes ont été définies : Casablanca, la Chaouia, la région de Meknès et celle de l'Oriental.

Partenaires

Au Maroc, en plus des partenariats avec les partenaires institutionnels et sectoriels concernés par les thématiques des projets, l'USAID développe de plus en plus des partenariats avec les collectivités locales pour rapprocher le gouvernement et ses services de la population. Elle apporte aussi son soutien à un grand nombre d'associations marocaines de plaidoyer.

Glossaire

AID (Association internationale de développement) / IDA (International Development Association) : Institution spécialisée complémentaire de la BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement), elle a été créée en 1960 pour permettre aux pays les plus pauvres, qui n'ont accès à aucun marché de capitaux, de bénéficier de prêts à taux préfréentiel.

AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT (APD) : L'APD est définie officiellement en 1969 par le Comité d'aide au développement (CAD) de l 'OCDE comme étant l'ensemble des flux financiers qui proviennent du secteur public dans le but de faciliter le développement économique et social des pays destinataires. Ces flux sont accordés à des conditions de faveur (dons et prêts à taux bonifié).

ASSISTANCE TECHNIQUE se définit comme le transfert ou l'adaptation des idées, des connaissances, des pratiques, des technologies ou des compétences dans le but de promouvoir le développement économique. L'assistance technique fournie par la Banque répond aux objectifs suivants : a) planification, b) développement institutionnel, c) renforcement des capacités, et d) appui aux projets ou programmes

APPROCHE-PROGRAMME : Modalité permettant aux gouvernements et à leurs partenaires de faire face de façon cohérente et intégrée à un ensemble de problèmes de développement qui constituent un objectif national majeur ou un ensemble d'objectifs. Un cadre de programmation national décrit l'articulation de ces problèmes, les stratégies visant à les résoudre et les buts et objectifs fixés en la matière.

CAD (Comité d'Aide au développement) : Le CAD a été créé en 1961 par l'OCDE et rassemble les principaux pays donateurs (22 pays qui fournissent 85% de l'APD). Il définit les normes quantitatives et qualitatives de la politique d'aide de ses membres et définit la liste officielle des PED. Cette liste inclut tous les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, sauf les membres du G8 ou de l'Union européenne.

COOPERATION INTERNATIONALE : La coopération internationale est un processus par lequel des acteurs (Organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que leurs partenaires diplomatiques, académiques ou privés) de différents pays œuvrent ensemble à la réalisation d'un objectif qui, autrement, ne pourrait être atteint.

COOPERATION BILATERALE DIRECTE : COOPÉRATION ETAT À ETAT, PROGRAMMES OU PROJETS DANS UN PAYS PARTENAIRE, FINANCÉS PAR UN ETAT, SUR BASE D'UNE CONVENTION ENTRE LES DEUX PAYS.

COOPERATION MULTILATERALE: PROGRAMMES OU PROJETS FINANCÉS PAR UN OU PLUSIEURS ETATS ET EXÉCUTÉS PAR UNE ORGANISATION OU AGENCE INTERNATIONALE ET DES CONTRIBUTIONS DES PAYS À DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES POUR LEURS PROGRAMMES OU PROJETS DE DÉVELOPPEMENT.

COOPERATION BILATERALE INDIRECTE OU NON GOUVERNEMENTALE: programmes ou projets dans un pays partenaire, financés ou cofinancés par un pays sur la base d'une convention avec un tiers, qui répond de l'exécution du projet ou du programme par les ONG ou autres.

CPAP : Le Plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays intègre le processus commun de programmation du pays et fait

aussi partie des réformes des Nations Unies dont l'objectif est de simplifier et d'harmoniser les efforts de programmation au niveau des pays. Ce processus commun est développé par le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP et le PAM depuis 1er Janvier 2006. Le CPAP est l'accord formel et cadre légal entre le gouvernement et le PNUD pour la mise en œuvre du Programme de pays.

DOCUMENT DE PROGRAMME DE PAYS (COUNTRY PROGRAMME DOCUMENT - CPD) : document de programme de pays est un instrument multi-annuel de programmation où le gouvernement et le PNUD établissent les principaux centres d'intérêt pour la coopération, les objectifs et les résultats attendus, les partenaires qui y contribuent et les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs et résultats. Durant son élaboration, il faut tenir compte des priorités nationales, les leçons apprises durant la coopération précédente et les objectifs du PNUD et des domaines stratégiques. Tous les pays doivent préparer un programme de pays préliminaire qui doit être approuvé par le conseil d'administration du PNUD.

DOCUMENT DE PROJET : il décrit un accord pour mettre en œuvre un projet, conformément à l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA) entre le gouvernement et le PNUD, ainsi qu'aux politiques et procédures du PNUD.

DSP « Document Stratégie Pays » : Le document de stratégie pays couvre d'une part la stratégie pays avec une partie diagnostic et une partie esquissant la stratégie de réponse, et d'autre part le programme indicatif qui opérationnalise la stratégie de réponse.

FEM (Fonds pour l'Environnement Mondiale) : Instrument financier de la convention-cadre des Nations-Unies pour le changement climatique (UNFCCC), de la convention sur la diversité biologique (CBD), de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Il est un des instruments de la convention de lutte contre la désertification. A ce titre, il intervient dans les domaines de la protection de la biodiversité, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre avec l'objectif de lutter contre le réchauffement terrestre, de la protection des eaux internationales, ainsi que de la dégradation des sols et des polluants organiques persistants.

FED (FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT) : Créé en 1957 par le traité de Rome et utilisé pour la première fois en 1959, le Fonds européen de développement (FED) est l'instrument principal de l'aide communautaire au développement accordée aux États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ainsi qu'aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM).

IEVP : L'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) soutient la politique européenne de voisinage (PEV). Opérationnel depuis le 1er janvier 2007, il représente la continuité stratégique – avec des objectifs élargis – des anciens programmes de coopération TACIS (pour les pays d'Europe de l'Est) et MEDA (pour les pays méditerranéens).

MECANISME MONDIAL : un organe secondaire de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD). En tant que l'un des partenaires chargés de la mise en œuvre de la Convention, il fournit toute une série de services de conseils spécialisés d'ordre financier dans le but d'augmenter les fonds pour réduire la pauvreté en encourageant une gestion durable des sols.

PLAN DE TRAVAIL ANNUEL (ANNUAL WORK PLAN - AWP) : Les Plans de travail annuels (AWP) sont préparés chaque année sur la base des résultats attendus, des stratégies, des budgets et des

partenaires de mise en œuvre identifiés dans le Plan d'action de programme de pays (CPAP) qui reflète les réalisations de l'année précédente et les enseignements qui en ont été tirés. Ils énoncent les grandes lignes des interventions, organisées autour des résultats, des produits et/ou des partenaires de mise en œuvre sous la forme de projets. Le profil des AWP découle de l'examen du programme annuel et ils doivent être établis en liaison avec le plan de suivi et d'évaluation du CPAP.

UNDAF OU PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT (UNITED NATIONS DEVELOPMENT ASSISTANCE FRAMEWORK - UNDAF) : cadre stratégique commun des activités de programmes de l'équipe de pays des Nations Unies (United Nations Country Team – UNCT). Il définit la réponse collective, cohérente et intégrée de l'UNCT aux priorités retenues dans le cadre de développement national, priorités sur le choix desquelles la contribution analytique de l'UNCT a pu influer.